

LUTTER CONTRE LES MARIAGES PRECOCES PAR L'AUTONOMISATION DES FILLES AU MALI

RAPPORT DEFINITIF DE L'ETUDE DE BASE



Cette recherche a été financée par le Centre de Recherche
pour le Développement International du Canada



**UNIVERSITE DES LETTRES ET DES
SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO**
Départements sciences de l'éducation/
Sociologie et anthropologie



B.P. E3637 .Bamako – Mali
Tél. (223) 76 30 54 42 OU 76 19 69 99
E-mail : bremaely@yahoo.fr - <http://www.ulshb.edu.ml>
idoiba@yahoo.fr

Women in Law And Development in Africa
/
**Femmes, Droit et Développement en
Afrique**
BP 7755, Lomé Togo
Tél. : (228) 22-61 26 79 - Fax : (228) 22 61 73 90
E-mail : wildaf@cafe.tg ou
wildaf_ao@yahoo.com

RECHERCHE-ACTION

Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles au Mali

RAPPORT CONSOLIDE DE L'ETUDE DE BASE

Bamako, 07 Mai 2017

TABLE DES MATIERES

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES ENCADRES	3
LISTE DES CHANSONS LOCALES PORTANT SUR LE MARIAGE PRECOCE	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
SIGLES ET ACRONYMES	5
RESUME EXECUTIF	6
INTRODUCTION.....	10
APPROCHE METHODOLOGIQUE	12
1. L’approche qualitative	12
2. La recherche documentaire	13
3. Le volet quantitatif	13
4. Le volet qualitatif.....	17
5. Les considérations éthiques	20
i. La recherche documentaire portant sur le mariage précoce.... Erreur ! Signet non défini.	
6. Atouts et difficultés rencontrés sur le terrain	20
RESULTATS DE L’ETUDE	23
I. PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA RÉGION DE KAYES	28
1.1 Présentation de la commune urbaine de Kayes.....	28
Situation géographique.....	28
1.2. Présentation de la commune de Nioro du Sahel	29
1.3. Présentation de la commune urbaine de Gao	30
1.4. Présentation d’Ansongo	31
II. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNES ENQUÊTÉES	31
2.1. Environnement familial avant la première union des femmes mariées précocement et ampleur du mariage précoce.....	33
2.1.1. Environnement familial avant la première union des femmes mariées précocement.....	33
2.1.2. Cconceptions du mariage dans les localités	39
2.2. Ampleur des mariages précoces.....	39
III. LES DÉTERMINANTS DU MARIAGE PRÉCOCE AU MALI.....	40

3.1. Significations locales du mariage	40
3.1.1. De l'éloge du mariage comme une institution sociale	40
3.1.2. Atmosphère générale du mariage précoce	41
3.1.3. Les signes incitatifs au mariage précoce.....	42
3.1.4. Synthèse de la prédisposition au mariage précoce	43
3.2. Décisions et conditions du mariage précoce.....	44
3.3. L'importance de la virginité.....	46
3.4. Normes et valeurs socioculturelles des mariages précoces	49
3.5. Considérations religieuses et mariage précoce	50
4. CONSÉQUENCES DES MARIAGES PRÉCOCES SELON LA PERSPECTIVE DES ENQUÊTÉS	50
5. FEMMES ET AUTONOMISATION	52
6. SUGGESTIONS DES REpondANTS POUR PRÉVENIR LES MARIAGES PRÉCOCES	53
CONCLUSION	55
ANNEXES	57
ANNEXE 1 : TABLEAUX COMPLEMENTAIRES.....	2
ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES	9
IDENTIFICATION.....	10
105.....	15
Quelle est la dernière classe que.....	15

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : conceptions du mariage dans les communautés.....	39
Encadré 2 : Deuxième conception du mariage.....	39
Encadré 3:Evolution des habitudes	39
Encadré 4 : Le mariage et l'islam.....	39
Encadré 5 : Illustration d'histoires de vie dans le mariage précoce	41
Encadré 6 : Rôle de la tante dans l'organisation du mariage précoce.....	42
Encadré 7 : la lutte contre le mariage précoce, une brève analyse de l'option de Association « Musow Deme ton (soutien aux femmes)»	52

LISTE DES CHANSONS LOCALES PORTANT SUR LE MARIAGE PRECOCE

CHANSON LOCALE 1 : L'éloge de la virginité et de la vierge	46
CHANSON LOCALE 2 : Hommage aux parents de la fille vierge.....	47
CHANSON LOCALE 3 : Chanson d'hommage à la mariée	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : récapitulatif du nombre de ménages tiré dans chaque zone d'étude	13
Tableau 2: Répartition des discussions de groupes réalisées par zone d'enquête.....	18
Tableau 3: Répartition des entretiens individuels réalisés	18
Tableau 4 : Techniques de collecte, cibles et thèmes.....	19
Tableau 5 : Répartition par sexe des enquêtés selon certaines caractéristiques sociodémographiques	32
Tableau 6 croisé : Milieu x Age au début de la première union.....	34
Tableau 7 : Principale religion de la femme mariée avant 18 ans au moment de sa première union.....	34
Tableau 8: Niveau d'instruction de la femme mariée avant 18 ans au moment de sa première union.....	35
Tableau 9 : Analyse de la relation du mariage précoce avec l'activité professionnelle ou occupation de la femme.....	35
Tableau 10: Analyse de la relation entre le mariage précoce et le groupe ethnique	36
Tableau 11 : Analyse de la relation le mariage précoce et la pauvreté	37
Tableau 12: Répartition des femmes mariées selon leur âge actuel et le fait d'être mariée précocement ou non	40
Tableau 13 : Autres causes du mariage précoce selon les femmes	49
Tableau 14 : Pourcentage des enquêtés selon les raisons évoquées pour justifier les mariages contractés avant 18 ans.....	49
Tableau 15: Répartition des femmes mariées précocement ou non selon la personne qui a décidé de ce mariage	45
Tableau 16 : relatif aux conséquences sanitaires du mariage précoce	50
Tableau 17 : Conséquences socio-économiques du mariage précoce.....	51
Tableau 18 : tableau récapitulatif des conséquences du mariage précoce	51
Tableau 19: Suggestions pour prévenir les mariages précoces	53

SIGLES ET ACRONYMES

APELDD	:	Alliance Pour la Promotion de l'Economie Locale et le Développement Durable (APELDD).
CADBE	:	Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
CADHP	:	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CDE	:	Convention Relative aux Droits des Enfants
CEDEF	:	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
EDSM	:	Enquête Démographique et de Santé
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PDSEC	:	Programme du Développement Economique Social et Culturel
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UA	:	Union Africaine
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	:	Violences Basées sur le Genre
WiLDAF	:	Women in Law And Development in Africa / Femmes, Droit et Développement en Afrique

RESUME EXECUTIF

Avec l'appui financier du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), Women in Law And Development in Africa (WILDAF-AO) se propose de mettre en œuvre le projet « *Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest* ». Ce projet qui se déroule au Mali, au Niger et au Togo, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes sur les enfants en Afrique de l'Ouest. Il couvre une période triennale (Juin 2016-Mai 2019) et est réalisé dans les zones à forte prévalence des mariages précoces. L'objectif du projet est de contribuer à la baisse des mariages précoces à travers la génération de connaissances nouvelles et de solutions alternatives durables ainsi que la promotion de l'utilisation à grande échelle de ces connaissances nouvelles sur le mariage précoce en Afrique de l'Ouest.

La mise en œuvre du projet comporte trois phases complémentaires : i) une Étude de base », ii) la mise en œuvre des interventions par le WILDAF-Mali et iii) l'Évaluation de ces interventions par les chercheurs en charge de cette étude.

Ce rapport présente les résultats de l'étude de base conduite au Mali. L'étude permet de faire le point des travaux antérieurs portant sur le mariage précoce au Mali. En outre les données empiriques récoltées dans les régions de Kayes et de Gao servent de base de données pour la phase d'intervention qui sera réalisée par le WILDAF-Mali sur une durée prévue de 9 mois dans une des deux régions de l'étude.

S'agissant de l'approche méthodologique elle a été mixte (qualitative et quantitative) afin de saisir la complexité de la pratique du mariage : déterminants, conséquences, ampleur, perceptions des acteurs, choix des conjoint(e)s/partenaires, le cadre juridique, les suggestions de solutions.

L'enquête s'est déroulée dans deux régions du Mali : la Région de Kayes (communes urbaines de Kayes et de Nioro du Sahel) et la Région de Gao (commune urbaine de Gao et celle rurale d'Ansongo). Sur la base du recensement général du Mali de 2009, avec une marge d'erreur de $\pm 5\%$, le volet quantitatif de cette étude a touché au total de 3100 individus (1233 de sexe masculin et 1877 de sexe féminin). Sur le plan qualitatif, 42 entretiens individuels et 8 focus-groups ont été réalisés. Quant au volet documentaire, il a fait le point des publications des nationales (enquêtes EDSM) et internationales (FNUAP, UNICEF, Ford Fondation, etc.) portant sur le mariage précoce.

Dans le cadre de l'analyse quantitative, les éléments de profil étudiés sont l'âge, le sexe, la religion, le statut matrimonial et le niveau d'instruction. L'analyse de ce profil a montré qu'environ la moitié des personnes interrogées sont des jeunes adultes soit près de (68,9%). Cette proportion représente les valeurs cumulées des tranches d'âges 25-29 ans, 30-34 ans et 35-39 ans. De façon détaillée, dans l'ensemble, les 20-24 ans (14,01%), les 25-29 ans (17,77%) et les 30-34 ans (15,86%) sont par ordre d'importance décroissante, les tranches d'âges les plus représentées dans l'échantillon. La plupart des personnes interrogées pratiquent la religion musulmane (94,32%). Les catholiques (03,28%) et les animistes (01%) sont représentés pratiquement dans les mêmes proportions dans l'échantillon.

Par rapport à leur statut matrimonial, plus de la moitié des personnes interrogées sont mariées monogames (50,72%) et environ le quart est marié polygames (25,13%).

Sur le plan de l'instruction, une bonne partie de l'échantillon n'a jamais fréquenté l'école (23,42%) et ceux qui ont fréquenté mais représentent près de la moitié de l'échantillon soit (47,28%).

L'enquête quantitative révèle aussi que :

- ✓ Au total, sur les 916 femmes touchées par le mariage précoce 294 (soit 32,1%) n'ont jamais été à l'école, 366 (39,96%) qui fréquentaient l'école avant leur mariage ont abandonné. Une proportion de 56,35% de femmes de 15-59 ans étaient mariées ou en union avant 18 ans dans l'échantillon ;
- ✓ Sur les 919 filles mariées précocement 879 (soit 95,6%) sont de confession musulmane. Ceci pourrait nous amener à penser que le mariage précoce s'explique en partie à la religion mais ce sont les raisons socioculturelles qui sont le plus citées par les participant(e)s ;
- ✓ La majorité (66,37%)¹ de ces femmes mariées précocement vit en milieu urbain
- ✓ Les groupes ethniques les plus touchés par le mariage précoce sont : les Songhoy/Arma, les Peulh/Diawando, les Bambara/Malinké/Dogon et les Soninké/Khassonké.

L'analyse qualitative a porté entre autres sur les significations locales du mariage, la prise de la décision, sur les signes auxquels on reconnaît qu'une fille a l'âge de se marier, sur la place de la virginité, sur les conséquences du mariage précoce, sur les suggestions en vue de l'autonomisation de la fille.

Il ressort surtout que le Mali est une société patriarcale où les traditions restent vivaces. La femme peut être consultée dans le cadre du mariage mais ce sont surtout les pères et les oncles paternels des filles qui décident du mariage. Celui intervient lorsque sont observés chez la jeune fille les signes de maturité suivants :

- ✓ La corpulence ;
- ✓ La forme des seins ;
- ✓ Les menstrues.

L'âge légal de 18 ans² n'est pas respecté par la plupart des personnes. Plusieurs justifications socio-culturelles sont avancées :

- ✓ La peur du déshonneur familial (la perte de la virginité et/ou une grossesse précoce) ;
- ✓ Les traditions de mariages arrangés entre familles
- ✓ Les préceptes religieux

Statistiquement, les enquêtés hommes et femmes ont répondu à la question relative aux raisons du mariage de la sorte :

¹ - Ce chiffre peut s'expliquer par le fait que les villes sont peuplées par des populations d'origine rurale. Selon le RGPH (2009), la migration interne (exode rural) est un phénomène qui touche tous les groupes ethniques. On assiste à une reproduction des modes de vie dans un contexte urbain car liens avec les localités d'origine sont soutenus.

² - Il y a en réalité une ambivalence à ce sujet. Selon la Constitution malienne, on acquiert sa majorité à 18 ans. Le Mali a ratifié les conventions internationales qui exigent l'âge légal de 18 ans. Cependant, le Code de la famille et des personnes autorise un mariage d'une fille mineure à 16 ans à la seule condition qu'il soit célébré en présence d'un adulte témoin

- Pour mieux éduquer la fille selon 894 répondants soit 28,84%
- Pour éviter les grossesses hors mariage selon 857 répondants soit 27,65 %
- Pour maximiser la fécondité de la fille selon 771 répondants soit 24,87 %

Les raisons économiques sont évoquées mais dans une moindre mesure. Dans ce cas, il s'agit d'un mariage organisé dans le but d'assurer à la fille un bien être espéré. Au cours de nos enquêtes, il nous a été révélé qu'il arrive aussi qu'une fille soit mariée afin de payer la dette contractée par son père auprès d'un autre homme.

S'agissant des conséquences des mariages précoces, elles sont principalement de deux ordres : les conséquences sur la santé et les conséquences socio-économiques. Sur le plan de la santé, sont citées par les femmes elles-mêmes :

- ✓ les complications obstétricales (31%) ;
- ✓ Le risque de mortalité infantile (38,8%) ;
- ✓ Le risque de mortalité maternelle (13,7%).

Sur le plan juridique

- Le Mali est en déphasage avec les conventions internationales qu'il a ratifiées. En effet, en 2009, l'Assemblée nationale du Mali a adopté un Code des personnes et de la famille qui fixe l'âge légal du mariage de la fille à 16 ans alors qu'au plan international on exige l'âge de 18 ans ;
- Il existe très peu de sanctions pénales, aucune condamnation relative au mariage précoce ;
- La méconnaissance relative des textes règlementaires³.

Sur le plan institutionnel

- Il existe un Ministère de la Promotion de la Femme et de l'enfant ainsi que des directions régionales du même nom ;
- Il existe de nombreuses ONG, associations et organismes internationaux luttant contre les violences basées sur le genre
- Certaines femmes leaders et les autorités administratives et politiques assistent et participent à des cérémonies culturelles de mariage précoce ;
- Il n'existe pas un cadre légal de concertation des organisations en charge de la lutte contre le mariage précoce ;
- Le mariage précoce n'est pas sanctionné.

Au vu de ces résultats, les recommandations suivantes sont faites

Aux OSC

³ - Lors des enquêtes, il apparaît que mêmes beaucoup d'intellectuels n'ont pas lu le Code, ils affirment avoir entendu parler du document.

Certains acteurs (H/F) sont aussi dans le mépris d'une certaine manière. Je le dis parce qu'on a des maires qui assistent à des mariages précoces même s'ils refusent de les célébrer à la mairie. D'autres femmes des OSC, marient leurs filles à moins de 18 ans car elles disent avoir peur des grossesses hors mariage

- Créer un cadre national de concertation et de suivi de l'application des textes relatifs à la promotion féminine;
- Impliquer les radios locales et les agents de santé
- L'implication des autorités traditionnelles et religieuses;
- La formation, l'alphabétisation, la scolarisation des filles ;
- Mettre en place une campagne de sensibilisation permanente de sensibilisation ;
- Harmoniser la législation nationale avec les conventions internationales déjà ratifiées.

A l'Etat

- Mettre en place un état civil fiable ;
 - Rendre obligatoire l'enregistrement à la mairie et au tribunal des actes de mariages célébrés à la mosquée et/ou l'église ;
 - Créer des espaces d'écoute et rencontre pour les femmes ;
 - Créer dans les écoles fondamentales des clubs de veille et promotion de l'autonomisation de la file
 - Promouvoir l'éducation aux compétences de vie (connaissance de son corps, sexualité, planification, etc.) ;
 - La mise en place d'activités génératrices de revenus;
- 

INTRODUCTION

En Afrique le mariage est une institution sociale qui unit plusieurs familles voire mêmes des communautés transfrontalières. Dans de nombreux pays, les traditions de mariage de mineurs des deux sexes restent vivaces malgré des avancées notables en termes d'urbanisation, de scolarisation, de lutte contre les violences basées sur le genre et de la promotion des libertés individuelles.

Une étude récente de la fondation Ford (2013) relève que plus de 30% des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans dans les pays en voie de développement. Même si le phénomène du mariage précoce est une réalité planétaire, les chiffres sont plus importants dans certaines parties du monde comme l'Asie du Sud-est et l'Afrique. Selon une étude de l'UNICEF datant de 2014, le Niger (77%), le Mali (61%), la Guinée Conakry (58%) font partis des 10 pays où le taux de prévalence est le plus élevé.

Nonobstant la ratification par le Mali - mais pas seulement ce pays - de toutes les Conventions internationales portant sur les Droits des enfants ; sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages ; sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, la pratique du mariage précoce reste une réalité sociologique. Selon l'Enquête démographique et de santé (EDSM-V) de 2012-2013, les Maliennes entrent en union à un âge très précoce. 66% d'entre elles sont en union avant l'âge de 18 ans. Selon toujours EDSM IV (2006), plus de la moitié des femmes de notre pays sont touchées par un mariage précoce. Le Mali affiche un taux de mariage précoce et forcé très élevé soit 70%.

Le phénomène a d'énormes conséquences sociales, économiques, psychologiques sur les filles qui en sont victimes. Les études indiquent que le mariage précoce est un fléau au Mali. Selon les données de l'enquête de l'UNFPA (2012), le Mali occupe le troisième rang après le Niger et la Guinée en Afrique occidentale en matière de mariage précoce. Au Mali, le dernier Code des personnes et de la famille, adopté en 2009 à l'Assemblée Nationale, a ramené l'âge du mariage de la fille à 16 ans avec l'accord de ses parents. Il est important de noter que le Code n'a pas été promulgué par le Président de la République d'alors à cause des tensions sociales de l'époque autour de la question d'héritage notamment.

Au-delà de chiffres, il convient d'interroger la pratique afin de saisir ses déterminants, ses conséquences et les solutions envisageables en vue de l'autonomisation des filles qui en sont victimes.

C'est dans cette optique que se situe cette étude de base du WiLDAF-Afrique de l'Ouest financée par le CRDI. Elle doit proposer des modèles et des stratégies d'interventions dans les trois pays de l'étude à savoir le Mali, le Niger et le Togo En vue de lutter contre le mariage précoce par l'autonomisation des filles

Ce rapport préliminaire est le fruit d'une étude empirique portant sur le phénomène du mariage précoce au Mali dans les régions de Kayes et de Gao au Mali. La méthodologie d'enquête a été mixte (qualitative et quantitative). La recherche ne s'appuie pas sur un cadre théorique particulier mais tente simplement de répondre à une série de questions essentielles relatives entre autres aux déterminants du mariage précoce, ses conséquences sur les filles, les actions susceptibles de favoriser l'autonomisation des filles.

Suite à l'atelier régional d'harmonisation méthodologique régional tenu en juin 2016 à Lomé au Togo, l'équipe du Mali a initié plusieurs actions. La première est relative aux recherches documentaires portant sur le phénomène de mariage précoce. Il ressort des lectures que de nombreuses études ont été réalisées par le Plan international, UNICEF, UNDP, UNFPA, Ford-Foundation-West-Africa, Care international, WILDAF. En plus de ces structures non gouvernementales, le Mali a réalisé différentes études démographiques et de santé qui fournissent également des données sur le taux de prévalence sur le mariage précoce dans le pays.

La seconde activité réalisée est relative à une série de rencontres très cordiales avec la représentation du Wildaf Mali. Ce partenariat a permis à l'équipe du Mali de valider de façon concertée avec le Wildaf le choix des deux sites d'enquêtes au Mali à savoir les régions de Kayes et de Gao. Ces régions enregistrent un fort taux de prévalence de mariage précoce. Dans les régions choisies, l'équipe de recherche a bénéficié des appuis des points focaux du WILDAF.

La prise de contact avec l'Institut National de Statistique (INSTAT) et la recherche d'autorisation pour mener la recherche ont été réalisées. L'INSTAT a accordé son visa scientifique pour cette recherche-action sur le mariage précoce. C'est ainsi que le 20 septembre 2016, l'équipe du Mali s'est déployée immédiatement à Kayes situé à 615 km de Bamako afin de débiter la recherche proprement dite sur le phénomène de mariage précoce.

Ce rapport est structuré comme suit :

Du 3 au 15 novembre, l'équipe du Mali a réalisé ses enquêtes dans les communes de Gao et d'Ansongo. Gao est situé à 1225 km de Bamako, la Capitale nationale. Les enquêtes complémentaires ont eu lieu en mars 2017 auprès des chefs de ménages hommes dans les deux régions de Kayes et de Gao.

Somme toute, le calendrier proposé par le Wildaf-AO et le CRDI a été respecté.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Le projet de recherche-action qui couvre le Mali, le Niger et le Togo espère contribuer à la lutte contre le mariage précoce par l'autonomisation des filles.

De manière spécifique, le projet vise à :

- 1- Produire une base de données probantes, comparatives, permettant d'approfondir les connaissances sur les mariages précoces notamment son ampleur, son évolution, ses causes profondes, les conséquences pour « *contribuer à la baisse des mariages précoces à travers la génération de connaissances nouvelles et de solutions alternatives durables ainsi que la promotion de l'utilisation à grande les filles et les obstacles qui en découlent pour leur pleine participation au développement au Mali, au Niger et au Togo.*
- 2- Développer des stratégies susceptibles de créer des conditions pour l'efficacité de la lutte contre les mariages précoces notamment en améliorant le cadre juridique, institutionnel et politique et en défiant les résistances culturelles et religieuses à l'éradication de la pratique.
- 3- Développer et proposer des approches appropriées et des modèles capables de conduire à l'autonomisation des filles dans la lutte contre ces mariages précoces qui pourraient être utilisés par une variété de décideurs et d'acteurs.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Nous avons utilisé la méthodologie mixte afin de saisir la pratique du mariage précoce dans les deux régions (Kayes et Gao) de l'étude. Ces deux régions ont été choisies en raison de la forte prévalence du mariage précoce. De plus, nous avons tenu compte de la recommandation du WILDAF-AO de choisir des sites d'enquêtes dont une zone d'intervention du WILDAF Mali. Le choix de Kayes et de Gao se justifie par le fait qu'il existe une antenne du WILDAF tandis qu'à Gao, c'est un bureau régional WILDAF. C'est à travers une série d'approches de faits et d'histoire de vie que la collecte d'informations a été possible dans ce travail.

Les enquêtes qualitative et quantitative se sont déroulées simultanément dans chacune des régions de l'étude.

Quatre facilitateurs locaux en raison d'un facilitateur par site d'enquête et parlant la langue des localités ont été identifiés et recrutés afin de faciliter la collecte des données.

La triangulation des données a permis de vérifier certaines informations fournies par des femmes, des leaders, etc. Selon Charlier Van Campenhout (2014 :75) : « *Il s'agit toujours de tester la robustesse des résultats produits par une technique et de ne jamais faire confiance à un seul instrument de production de donnée quelle que soit sa sophistication.* »

Ainsi, on peut dire que la méthodologie adoptée s'articule autour de trois principaux points à savoir :

- La recherche documentaire sur la pratique de mariage précoce
- L'enquête quantitative auprès des femmes et d'hommes
- Et l'enquête qualitative auprès de tous les acteurs (H/F)

De façon synthétique, la méthodologie utilisée se présente comme suit :

1. L'approche qualitative

Elle était axée sur des entretiens individuels avec les enseignants. Ces entretiens ont concerné des personnes ressources, des médecins, élus, membres des associations féminines. Le guide d'entretien passé à cet effet, nous permis de cerner les logiques et représentations des acteurs vis-à-vis du mariage précoce. Les différents acteurs rencontrés nous ont livré une vision d'ensemble du mariage dans leur milieu et souvent à partir de faits inédits.

Des études de cas nous ont permis de reconstituer l'histoire de vie de certaines femmes mariées entre 9 et 17 ans. Cela a été possible grâce à des entretiens individuels semi-structurés. Ils ont été essentiellement individuels. Les informations données par les uns et les autres paraissent fiables car pour l'établissement des faits. Nous avons été en face d'un éclectisme de données. Dans ce choix, nous avons tenu compte de la particularité du contexte de la recherche comme le dit Olivier de Sardan : (2008 : 72) : « [...] *Le chercheur doit s'y adapter et non tenter de plier le contexte au préformatage de ses routines méthodologiques. L'éclectisme dans la production des données, c'est inventer des combinaisons nouvelles ajustées au problème considéré, comme doser ou moduler avec doigté les modes éprouvés de constitution de corpus.* »

2. La recherche documentaire

Elle a permis de faire un point sur la littérature existante. Celle-ci porte a été beaucoup produite par les institutions internationales travaillant de manière générale sur les violences basées sur le genre et sur le phénomène de mariage précoce en particulier. Il ressort de cette revue documentaire qu'il existe une abondante production relative à l'ampleur du phénomène dans le monde, ses conséquences multiformes, ses acteurs, les initiatives d'autonomisation de la femme et de la fille, des textes juridiques adoptés par les différents Etats.

Maintenant, il va être question de façon plus précise de la taille de l'échantillon, des cibles des zones d'étude, des techniques et instruments.

3. Le volet quantitatif

Ce volet avait plusieurs objectifs à savoir :

- ✓ Mesurer l'ampleur des mariages précoces
- ✓ Identifier les causes profondes des mariages précoces dans les communautés maliennes;
- ✓ Identifier les acteurs clés dans la décision de marier une fille précocement;
- ✓ Cerner les perceptions et opinions sur les mariages précoces;
- ✓ Appréhender les conséquences des mariages précoces;
- ✓ Recueillir les suggestions visant à réduire les mariages précoces dans les communautés.

La taille de l'échantillon d'enquête dans les deux régions de Kayes et de Gao fut déterminée sur la base du RGPH 2009.

Opération de dénombrement des ménages dans les zones d'étude

1) Les zones d'étude

Dans la région de Kayes, les deux sites retenus sont :

- La commune urbaine de Kayes;
- La commune rurale de Nioro.

Dans la région de Gao, les deux sites retenus sont :

- La commune urbaine de Gao;
- La commune rurale d'Ansongo

Tableau 1 : récapitulatif du nombre de ménages tiré dans chaque zone d'étude

Les unités statistiques

Au sein des ménages tirés, les deux profils d'individus concernés par l'étude sont :

- Les Chefs de ménages (CM) ;

Régions	Préfectures	Nombre de ZD Tirées	Nombre de ménages tirés	Total Hommes	Total Femmes	Total Individus
KAYES	KAYES	14	350	183	675	858
	NIORO	10	301	349	371	720
GAO	GAO	12	321	424	431	855
	ANSONGO	8	293	267	400	667
	Total	44	1266	1223	1877	3100

- Les femmes âgées de 15 à 59 ans.

1) La taille de l'échantillon

La méthode d'échantillonnage aléatoire a été utilisée comme conseillée dans des telles études. Pour déterminer le nombre de participantes il faut donner la précision recherchée.

La taille de l'échantillon est tributaire de la précision recherchée. Elle dépend de la marge d'erreur que nous sommes disposés à tolérer et de la connaissance statistique préalable de la population enquêtée, connaissance qui peut provenir de recensements, d'enquêtes d'opinion, etc. Sur la base du recensement général du Mali de 2009, avec une marge d'erreur de $\pm 5\%$ et la formule de calcul de la taille d'un échantillon suivante :

$$n = \frac{N}{1 + N \cdot e^2}$$

2) La sélection des individus

Tous les CM des ménages tirés sont systématiquement retenus dans l'échantillon quel que soit leur sexe ainsi que les femmes âgées de 15 à 59 ans dans le ménage.

La formation des enquêteurs/trices dans les régions de Kayes et de Gao

L'équipe de recherche a fixé le début de la formation pour le mois de septembre 2016 pour la région de Kayes et début novembre 2016 pour Gao. A Kayes tout comme à Gao, la formation s'est déroulée sur une journée avant le début des enquêtes de chaque terrain.

Conformément aux orientations méthodologiques données lors de la rencontre de Lomé, nos investigations ont commencé avec une formation des enquêteurs dans le cadre de l'appropriation des questionnaires. Ces formations se sont déroulées dans les quatre villes pendant un jour. Elles ont été des moments d'échanges et de stimulation pour mieux aborder les différents terrains.

Le choix des enquêteurs s'est opéré sur la base de critères notamment le niveau de formation, diplôme de base, sexe (nous avons voulu privilégier les femmes car au regard de la sensibilité du thème, une femme victime du mariage précoce se confie mieux à une semblable), la disponibilité, la langue et la connaissance du milieu.

Pendant toutes les formations, le questionnaire fut projeté à l'aide de Visio projecteur. Le formateur principal c'est-à-dire le statisticien a présenté l'outil. Son intervention était entrecoupée par des questions de compréhension posées par les enquêteurs. Les chercheurs principaux et le statisticien à tous les niveaux ont essayé de donner des réponses satisfaisantes.

Nos enquêtes dans ce travail ont été menées auprès de personnes dans deux localités différentes Kayes et Gao. Au niveau de chaque localité, nous avons fait des investigations dans deux communes à savoir les communes de Kayes et de Nioro pour la région de Kayes et Gao et Ansongo pour la région de Gao.

La référence à un échantillon diversifié du point de vue de la composition ethnique nous a permis de comprendre les caractéristiques, les causes, les conséquences du mariage précoce.

Contenu des questionnaires selon le sexe des enquêtés

Pour les enquêtés de sexe masculin, le questionnaire de collecte des données est structuré en trois (3) sections que sont :

- **Section 1** : Caractéristiques socio-démographiques ;
- **Section 2** : Connaissances et attitudes liées au mariage précoce ;
- **Section 3A** : Conséquences économiques, sanitaires et sociales des mariages précoces.
- **Section 4** : Déterminants sociodémographiques et économiques de la pratique du mariage précoce ;
- **Section 5** : Conséquences économiques, sanitaires et sociales des mariages précoces.

Pour les enquêtés de sexe féminin, le questionnaire des données administré est structuré en six (6) sections :

- **Section 1** : Caractéristiques socio-démographiques ;
- **Section 2** : Connaissances et attitudes liées au mariage précoce ;
- **Section 3A** : Conséquences économiques, sanitaires et sociales des mariages précoces.
- **Section 3B** : Histoire matrimoniale ;
- **Section 4** : Déterminants sociodémographiques et économiques de la pratique du mariage précoce ;
- **Section 5** : Conséquences économiques, sanitaires et sociales des mariages précoces.

L'UTILISATION DES TABLETTES

Avant de recevoir les 8 tablettes offertes par le WILDAF-AO, l'équipe malienne a acheté 10 tablettes chinoises. Le statisticien a téléchargé le logiciel CSPRO sur les tablettes et a procédé à l'installation des dictionnaires (questionnaires). Les modalités d'utilisation du logiciel sur des tablettes furent également envisagées. Il procéda à plusieurs applications. Au terme de ce travail, il suggéra des types de tablettes à acheter. Ce qui fut fait. Malheureusement, le

Wildaf-Ao a rejeté catégoriquement cet achat. Nous avons dû rembourser l'achat des tablettes. Or, au moment où s'est rendu sur le premier terrain à Kayes, les tablettes octroyées par le WILDAF n'avaient pas encore été réceptionnées.

Toutefois, à la veille de la seconde enquête sur Gao, l'équipe a reçu les tablettes de marque Samsung fourni par le WILDAF. Aussi, notre statisticien a installé l'application CSPRO. Nos assistants de recherche ont été formés à l'utilisation de l'outil.

Recrutement et la formation des enquêteurs à Kayes

L'équipe malienne est composée de deux chercheurs principaux (un spécialiste en sciences de l'éducation et un sociologue), un statisticien, un superviseur, 5 assistants de recherche de profils variés : psychopédagogie, sciences de l'éducation, sociologie et anthropologie. **Nous avons recruté aussi un doctorant en droit qui s'est occupé de l'analyse juridique.**

Dans la ville de Kayes, 16 enquêteurs de sexe féminin et masculin ont été recrutés grâce à une collaboration avec la direction régionale de l'INSTAT et du point focal du Wildaf Mali.

Avant le jour de la formation, les enquêteurs ont reçu des copies du questionnaire envoyées par car. L'objectif d'un tel envoi était de favoriser une appropriation rapide et une « familiarisation ». La formation a eu lieu le 21 septembre à Kayes au lycée Dougokolo Konaré. Les consignes liées à la recherche ont été exposées par les chercheurs. Une projection a permis d'ouvrir un débat nourri de discussions enrichissantes autour du questionnaire.

La direction régionale de la planification était présente. Elle donna des orientations en termes de répartition zonale et ethnique de Kayes. Son directeur fera le déplacement pour souhaiter plein succès aux travaux. Il exhorta les enquêteurs à l'assiduité et l'ardeur au travail.

Au cours des échanges, des enquêteurs ont attiré l'attention des chercheurs sur des cas de mariages précoces dans les alentours de la commune urbaine de Kayes. Ces villages ont été choisis comme cible d'enquête.

Somme toute, la recherche empirique a démarré à Kayes le 22 septembre 2016. Les enquêteurs ont été déployés en fonction de la délimitation zonale. L'enquête a duré une semaine dans la commune urbaine de Kayes. Ensuite, l'enquête s'est déroulée dans la commune de Nioro du Sahel (Région de Kayes). Après l'enquête de Kayes, l'équipe séjournera dans la commune de Nioro pendant une semaine.

A l'issue du séjour d'enquête dans la région de Kayes. L'équipe malienne s'est reposée avant de réaliser l'enquête dans la région de Gao en novembre 2016.

Recrutement et la formation des enquêteurs à Gao

Arrivée à Gao, le 3 novembre 2016, l'équipe a pris contacts avec le bureau régional du WILDAF Mali ainsi qu'avec d'autres personnes dont elle avait les contacts. Le 4 novembre, la formation a eu lieu. Tout comme à Kayes, nous avons présenté le projet. Ensuite, le statisticien a utilisé un vidéoprojecteur afin de présenter le questionnaire. La journée a permis aux enquêtrices/eurs de prendre connaissance des outils et de poser des questions pratiques. L'enquête a alors démarré sans difficulté majeure.

Analyses des données quantitatives

Au cours de cette étude des tris à plat et des tris croisés ont été effectués. Les analyses croisées consistent à traiter simultanément deux questions pour mettre en évidence comment les réponses apportées à l'une coïncident ou dépendent des réponses apportées à l'autre.

Plus généralement, il s'agit de comparer chaque modalité de la question A en fonction de ses réponses à la question B.

Il s'agit de déterminer si les réponses à la question B varient en fonction des réponses à la question A. On étudie alors donc le lien statistique (ou la relation) entre A et B.

Ces tris donnent une première idée des variations ou des interdépendances entre les variables. Mais souvent, si l'on souhaite apporter une réponse plus scientifique et donc plus fiable, un test statistique sera nécessaire.

Dans le cadre de cette recherche nous devons croiser une variable quantitative (âge au début de la première union) et des variables nominales donc des tests de FISHER seront faits avec des analyses de la variance (ANOVA à un facteur). Le seuil de signification retenu est 5%.

La démarche est la suivante :

Hypothèse nulle H_0 : la variable d'intérêt n'a pas d'influence sur l'autre variable

Hypothèse alternative H_1 : Existence de relation entre les deux variables

Si la signification est inférieure à 5% l'hypothèse nulle est à rejeter en faveur de l'hypothèse alternative.

Le F de FISHER pourrait être considéré. Dans ce cas il faut tenir compte des contraintes suivantes :

Après avoir choisi un seuil de signification α pour le test, on compare la valeur calculée F à la valeur critique appropriée de la table de Fisher pour $t - 1$ et $N - t$ degrés de liberté, notée $F_{t-1, N-t, \alpha}$.

Si $F \geq F_{t-1, N-t, \alpha}$, on rejette l'hypothèse nulle en faveur de l'hypothèse alternative.

La version 20 du logiciel SPSS a été utilisée pour effectuer les analyses de cette recherche

4. Le volet qualitatif

L'enquête qualitative a été réalisée par les deux chercheurs seniors qui coordonnent l'étude au Mali. L'un est spécialiste en sciences de l'éducation et l'autre spécialiste en sociologie et anthropologie.

Les objectifs de ce volet se résument comme suit :

- ✓ Identifier les déterminants socioéconomiques et culturels des mariages précoces
- ✓ Cerner les perceptions des cibles sur le phénomène de mariages précoces;
- ✓ Comprendre la fonction du mariage, de la virginité, de la dot;
- ✓ Appréhender les conséquences des mariages précoces;
- ✓ Recueillir des suggestions de solutions

Les cibles du volet qualitatif

Le recueil de données a concerné les catégories d'informateurs clés ci-après :

1. Les autorités communales et administratives
2. Les responsables d'académies et de CAP
3. Les agents de santé dans les CSREF et CSCOM
4. Les femmes mariées précocement;
5. Les directions de la femme et de l'enfant
6. Les jeunes filles;
7. Les jeunes garçons;
8. Les pères de familles;
9. Les mères de familles;
10. Les autorités religieuses ou coutumières;

11. Les Organisations de la Société Civile (CAFO, associations de jeunes)
12. Les ONG intervenant sur les VBG;
13. Les animateurs de radios locales

Tableau 2: Répartition des discussions de groupes réalisées par zone d'enquête

Régions	KAYES		GAO		Total
COMMUNES	Kayes	Nioro	Gao	Ansongo	
Guides de discussion avec les jeunes hommes	1	1	1	1	4
Guides de discussion avec les associations de femmes	1	1	1	1	4
Total	2	2	2	2	8

Tableau 3: Répartition des entretiens individuels réalisés

Régions	KAYES		GAO		Total
Communes	Kayes	Nioro	Gao	Ansongo	
Guides d'entretiens avec les autorités traditionnelles	1	1	1	1	4
Guides d'entretien avec les leaders religieux	1	1	1	1	4
Guides d'entretien avec les femmes/filles ayant été mariées avant 18 ans	2	2	2	2	8
Guides d'entretiens avec les préfets	0	1	0	1	2
Guides d'entretiens avec les mairies	1	1	1	1	4
Guides d'entretiens avec les agents de santé	1	1	1	1	4
Guides d'entretiens avec les ONG	1	0	1	0	2
Guides d'entretiens avec académies/CAP d'enseignement	1	1	1	1	4
Guides d'entretiens avec les Associations de femmes	1	1	1	1	4
Guides d'entretiens avec les directions de la femme et de	1	0	1	0	2

l'enfant					
Guides d'entretiens avec les animateurs de radios	1	1	1	1	4
Total	10	9	10	9	42

Les techniques de collecte des données

Ce volet a fait appel à trois techniques de collecte de données qualitatives :

- Les entretiens individuels semi-directifs ;
- Les focus-groups ;
- Les récits de vie

Pour chacune de ces techniques de collecte, le tableau 4 ci-après présente les cibles concernées ainsi que les thèmes qui ont été abordés.

Tableau 4 : Techniques de collecte, cibles et thèmes

Techniques	Groupes cibles	Thèmes de discussion
Entretiens individuels	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes mariées précocement; • Les autorités religieuses et coutumières; • Les Organisations de la Société Civile • Les acteurs étatiques • Les radios locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et conception du mariage • Aspects juridiques : les textes juridiques, conditions du mariage (âge légal, consentement, choix du domicile), obligations des conjoints ; • Aspects religieux et économiques : • Aspect social : conséquences sociales du mariage précoce • Conditions de déroulement du mariage, question du consentement, actions personnelles préconisées; • Suggestions visant à réduire les mariages précoces dans les communautés.
Focus groups	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes filles et garçons • Les parents (groupes de femmes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et conception du mariage • Aspects juridiques : les textes juridiques, conditions du mariage (âge légal, consentement, choix du domicile), obligations des conjoints ; • Aspects religieux et économiques : prescriptions du mariage selon les religions, déterminants économiques du mariage • Aspect social : conséquences sociales des mariages précoces • Suggestions visant à réduire les mariages précoces dans les communautés.

Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Chaque jour après les entretiens, les deux chercheurs faisaient le point afin de dégager les premières analyses à chaud. Cela a permis une analyse plus approfondie.

5. Les considérations éthiques

Les considérations éthiques ont pris en compte les trois (3) éléments ci-après :

- 1) Le Visa de l'INSTAT
- 2) Le consentement éclairé des enquêtés ;
- 3) La confidentialité des informations recueillies.

L'obtention du visa scientifique de l'INSTAT pour les études statistiques

Le bureau local du WILDAF compte tenu du fait qu'il a déjà de l'expérience en matière d'utilisation des données statistiques a indiqué aux chercheurs la procédure de soumission du dossier d'obtention du visa scientifique. L'Institut National de la Statistique est l'institution qui valide les données statistiques au Mali. C'est pourquoi sa caution est le tremplin pour donner aux études statistiques menées leur cachet particulier. Du reste, elle délivre un visa pour mener à bien les consultations dans ce domaine. Après des discussions fructueuses, l'équipe des chercheurs a sollicité et obtenu un visa d'investigation sur le terrain. Pour cela, une demande avait été adressée à cet institut avec tous documents annexés : TDR du projet, contrat des chercheurs principaux, outils (questionnaire et guide d'entretien).

Deux semaines après le dépôt du document, l'INSTAT nous a accordé le visa. Ce qui nous a ouvert les portes de l'investigation de terrain dans les régions de Kayes et de Gao.

Consentement éclairé des enquêtés et des cibles

Avant chaque entretien, le formulaire de consentement a été expliqué suite à sa lecture préalable. Ce formulaire présente l'équipe chargée de l'enquête avec ses références téléphoniques, l'objectif général de l'étude, la durée indicative de l'enquête et la garantie de la confidentialité des informations fournies.

Confidentialité des informations recueillies

Les participants après les explications fournies par les enquêtrices/eurs, les assistants de recherche et les chercheurs, ont accepté de signer les formulaires de consentement qui leur garantissent l'anonymat.

6. Atouts et difficultés rencontrés sur le terrain

Les atouts de la collecte

À la suite de l'atelier méthodologique tenu à Lomé en juin 2016, l'équipe du Mali composée des chercheurs Docteurs Idrissa Soïba TRAORE et Bréma Ely Dicko et du statisticien Baber Basidi Haïdara a pu mener une série d'activités non seulement pour rendre l'enquête possible mais aussi pour sa concrétisation. Nous avons recruté un superviseur pour l'administration des questionnaires et cinq (5) assistants de recherche. Tous ont eu une expertise dans la conduite

des enquêtes, parlent les langues des localités et ont déjà effectué pour certains des enquêtes dans les zones retenues.

Par ailleurs, il convient de souligner que le WILDAF Mali nous a négocié et obtenu des billets d'avion auprès de la MINUSMA afin de permettre à notre équipe d'effectuer l'enquête de Gao et Ansongo.

La rencontre avec l'équipe locale du WILDAF

Cette rencontre a eu lieu au siège du WILDAF local et a réuni les chercheurs, le statisticien, deux représentants du WILDAF et la coordinatrice du projet de recherche Dr Aïssa DIARRA. Le WILDAF local a su mobiliser très rapidement tous les partenaires non étatiques et étatiques et l'étude leur a été présentée. L'équipe des chercheurs a fait un bilan des actions menées déjà. Sur la base des données du RGPH de 2009, le statisticien a pu démontrer le choix des échantillons à retenir par zone d'enquêtes. Il avança les arguments liés à ce choix.

Le comité de pilotage a salué l'initiative du WILDAF-AO de lutter contre le mariage précoce. Le comité a réitéré sa volonté de soutenir toutes les actions du WILDAF.

Les modalités de participation du WILDAF Mali aux enquêtes

Elles ont été définies sans équivoque. Le WILDAF a participé aux différentes phases de l'enquête à travers ses représentants locaux. L'institution a choisi trois enquêteurs dans la zone de Kayes comme celle de Nioro. A Gao, deux membres du WILDAF Mali ont participé à l'enquête qualitative.

a. Le début des enquêtes

Suite à l'obtention du visa de l'INSTAT Mali, l'équipe a débuté ses enquêtes du 20 septembre au 02 octobre 2016 pour la région de Kayes et du 03 au 15 novembre 2016 pour la région de Gao.

Le déblocage des fonds de recherche

Un budget fut présenté et adopté par le Doyen de notre faculté Abinou TEME. Ensuite, la copie du budget a été remise à l'agent comptable de la Faculté pour examen et dispositions à prendre. Deux jours après, les différents points furent discutés et validés en collégialité. C'est ainsi que celui a procédé au décaissement du fonds nécessaire pour la réalisation de l'étude dans la région de Kayes. Dans cette région, deux localités ont été choisies en l'occurrence la commune de Nioro et la commune urbaine de Kayes.

S'agissant de l'étape de Gao, la procédure budgétaire fut adoptée et validée par le Doyen de la faculté ordonnateur des Fonds de recherche alloués par le WILDAF.

Il convient de signaler que le comptable de la faculté a transmis au WILDAF Togo son rapport financier avec les pièces justificatives.

Comme toute enquête, celle-ci a rencontré des difficultés qui ont pu être surmontées.

b. Les difficultés de la collecte des données

❖ *Au niveau du volet quantitatif*

- L'insuffisance du nombre de tablettes (8) par rapport au nombre de 16 enquêteurs/trices par site d'enquête ;
- La saisie des questionnaires papiers qui prend plus de temps
- Le transport par car des questionnaires papiers de Gao

Nous avons réussi à minimiser ces difficultés en recrutant des agents de saisie, de vérification. S'agissant du transport, nous avons identifié une compagnie de transport fiable à qui nous avons évidemment payé le transport des cartons de questionnaires.

❖ *Au niveau du volet qualitatif*

- Le sentiment du ras-le-bol de certains enquêtés vis-à-vis des chercheurs. Ils disent regretter que les enquêtes se succèdent sans amélioration majeure de leurs conditions de vie.
- Le manque de temps de certains agents de l'administration.

Nonobstant les difficultés, les enquêtes se sont bien déroulées grâce à notre espérance et le soutien indéfectible du WILDAF Mali.

RESULTATS DE L'ETUDE

Les principaux résultats de l'étude sont présentés comme suit :

- 1) Cadre général du mariage précoce;
- 2) Présentation des milieux de l'étude;
- 3) Caractéristiques sociodémographiques des populations enquêtées;
- 4) Environnement familial avant la première union et ampleur du mariage précoce;
- 5) Causes socioculturelles, religieuses et économiques des mariages précoces;
- 6) Acteurs de décision dans le processus du mariage précoce;
- 7) Conséquences des mariages précoces;
- 8) Les suggestions de solution d'autonomisation des filles

4) Présentation des milieux de l'étude

Les enquêtes qualitative et quantitative se sont déroulées dans deux régions administratives très éloignées d'une part de Bamako, d'autre part l'une de l'autre. La région de Kayes est située à plus de 600 km de Bamako du côté ouest du pays tandis que la région de Gao est à plus de 1200 km du côté nord-est du Mali. Nous allons présenter succinctement les deux régions ainsi que les deux communes retenues comme site d'enquête.

I. CADRE GENERAL DU MARIAGE PRECOCE

Il existe beaucoup d'études et de rapports portant sur le phénomène du mariage précoce. On relève que la pratique est très répandue en Afrique occidentale et en Asie du Sud-est. Les documents s'attachent à cerner les déterminants socioéconomiques, politiques et juridiques qui favorisent le mariage précoce. Ils évoquent aussi les nombreuses conséquences sociales, sanitaires, juridiques du phénomène. Les lignes qui suivent permettent de faire un point rapide des analyses.

Les études de l'UNICEF, du UNFPA, de Care Mali entre autres indiquent que le mariage précoce est un fléau au Mali. Selon les données de l'enquête de l'UNFPA (2012), le Mali occupe le troisième rang après le Niger et la Guinée en Afrique occidentale en matière de mariage précoce avec 55 % de cas parmi les mariages globaux.

On note que le mariage précoce est un phénomène social ancré dans les mœurs et répandu surtout en Afrique de l'Ouest où 49% des filles à l'âge de se marier ont moins de 19 ans (Ford-Foundation-West-Africa, 2013).

L'attrait pour le mariage précoce n'est pas ex nihilo. Il semble tirer sa source de la représentation sociale même du phénomène selon Traoré (2017 : 8) : « Plus qu'un acte juridique, le mariage est avant tout un acte social, un processus de socialisation auquel l'individu est soumis et doit se soumettre. A un certain âge, le mariage est un référent social qui, non accompli, conduit à la déconsidération. »

Mais entre cette représentation et l'acuité du phénomène, la ligne de démarcation est large et le constat accablant reste que beaucoup s'étonnent souvent de la capacité des filles mariées à pouvoir « supporter » leur mari, de leur préparation physique et psychologique dans la gestion du foyer et même de l'avenir du couple. Elles restent immatures sexuellement. Entre les multitudes de craintes qui se traduisent en termes de questionnements concrets chez les populations ; des affres vécues en termes d'histoire de vie liée aux conséquences du mariage précoce; des résistances et des réticences de certaines filles en situation de victimation, les populations semblent avoir choisi le pari de rester dans le mariage précoce, comme si elles étaient condamnées à faire le mariage précoce et mieux à y rester au nom d'une logique de pêchés originels face à laquelle, il n'y a aucune alternative.

En tout état de cause, le mariage précoce gagne du terrain en termes d'espace et « d'accaparement des mentalités ». En effet, il ne peut plus être considéré comme un phénomène strictement rural. Les grandes agglomérations sont aussi ouvertes au mariage précoce selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDSM-V) de 2012-2013

Outre cela, le mariage précoce bénéficie de terreau favorable au nom de la défense de traditions ancestrales, religieuses, familiales dans lesquelles l'honneur d'un groupe, d'un clan est à brandir de façon triomphaliste en cas de virginité de la fille lors du premier acte sexuel « licite ». Derrière cette toile de fond se cachent d'autres logiques sous-jacentes liées à des raisons économiques, des considérations religieuses, symboliques entre autres.

Aborder la question du mariage précoce dans des zones à « haute prévalence » reste un travail à priori pénible qui demande d'interroger des populations sur le sens caché de certaines pratiques dans lesquelles leur enlèvement relève plus d'une communion vis-à-vis des ancêtres que d'une logique rationnelle qui aurait été après les soupapes de ce maintien. C'est pourquoi, le recours à une méthodologie appropriée est nécessaire. Aussi certains aspects liés au phénomène doivent – ils être objet d'exploitation minutieuse à savoir : caractéristiques du mariage précoce, l'atmosphère générale (conditions de déroulement du mariage, réaction de la famille, attitude des familles au moment du mariage, réaction vis-à-vis des filles qui refusent, nature des punitions infligées) les causes, les conséquences et la question de l'autonomisation des femmes et des filles dans un contexte à forte prévalence de mariage précoce

1.1 Point des recherches sur le mariage précoce au mali

S'agissant du Mali, selon l'Enquête démographique et de santé (EDSM-V) de 2012-2013, les Maliennes entrent en union à un âge très précoce. 66% d'entre elles sont en union avant l'âge de 18 ans. Selon toujours EDSM IV (2006) plus de la moitié des femmes de notre pays sont touchées par un mariage précoce. La même étude indique que le Mali affiche un taux de mariage précoce et forcé très élevé soit 70% (selon EDSM-V) D'une manière au Mali, le mariage représente le dernier processus de socialisation. Il fait partie des formes d'alliance. Selon Idrissa Traoré (2016) le mariage devient un référent social qui non accompli, conduit à la déconsidération. Il s'accomplit selon plusieurs modalités. Parmi celles-ci la dimension forcée occupait et continue d'occuper une place de choix. C'est donc une pratique traditionnelle qui est encore de mise dans les sociétés contemporaines et singulièrement au Mali. En tant que pratique, le mariage précoce consiste à donner la « main d'une fille » à son époux avant l'âge légal du mariage. Une telle donne est source de violence à la fois physique, sexuelle et psychologique.

D'une manière générale, les études indiquent que le mariage précoce est un fléau au Mali. Selon les données de l'enquête de l'UNFPA (2012), le Mali occupe le troisième rang après le Niger et la Guinée en Afrique occidentale en matière de mariage précoce avec 55 %⁴ de cas parmi les mariages globaux. Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDSM-V) de 2012-2013.

- ▶ Kayes est la 1ère région en termes de prévalence du mariage précoce et forcé avec 27% des femmes mariées avant leurs 15 ans contre 14% au niveau national.
- ▶ Les Maliennes entrent en union à un âge très précoce car 66% d'entre elles sont en union avant l'âge de 18 ans. La région de Kayes surclasse Gao (73,20%), Koulikoro (71,70%) et Tombouctou (67,70%).

⁴ - Il est important de souligner que le taux de mariage précoce au Mali varie selon les études. Néanmoins, toutes les sources (UNICEF, EDSM, Fondation Ford, etc) s'accordent pour dire que plus de la moitié des femmes maliennes ont été victimes du phénomène.

Ce fort taux de prévalence va en contradiction avec les principales conventions ratifiées par le Mali. Dès lors on peut se poser plusieurs questions :

- ❖ Quelle est l'ampleur et quels sont les déterminants et réponses à la pratique du mariage précoce au Mali ?
- ❖ Etant donné le rôle des acteurs sociaux, traditionnels et religieux et des communautés, dans quelles conditions peut-on faire d'eux, des acteurs et alliés stratégiques dans la lutte contre les mariages précoces au Mali?
- ❖ Comment et dans quelle mesure l'autonomisation des filles pourrait-elle contribuer à briser le «marché » asymétrique des mariages précoces en agissant aussi bien sur l'offre que sur la demande?

1.2 Textes règlementaires en vigueur au mali

| Le Mali est signataire de plusieurs conventions régionales et internationales :

- **1964 : Convention des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage.** Elle impose aux Etats signataires dans ses articles 1 et 2, de fixer un âge minimum avant lequel les personnes ne peuvent légalement contracter le mariage.
- **1979 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** prescrit en *Article 16.1*, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme : (a) le même droit de contracter mariage; (b) Le même droit de choisir librement son conjoint et de ne contracter mariage que de son libre et plein consentement.
- **1981 : Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.** Selon l'article 21, les mariages et les fiançailles d'enfants doivent être interdits et des mesures concrètes, y compris des dispositions législatives, doivent être prises pour fixer à 18 ans l'âge minimal du mariage.
- **2001 : Déclaration de Bamako du 29 Mars:** Les ministres africains francophones pour la protection de l'enfance rappellent que « *le consentement des futurs époux doit être manifeste librement. Dans le cas contraire, le mariage est nul et tout acte sexuel sera considéré comme violence sexuelle* ».
- **2003 : Protocole Additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des Femmes.** Article 6. « *Les Etats veillent à ce que l'homme et la femme jouissent de droits égaux et soient considérés comme des partenaires égaux dans le mariage. A cet égard, les Etats adoptent les mesures législatives appropriées pour garantir que : a) aucun mariage n'est conclu sans le plein et libre consentement des deux ; b) l'âge minimum de mariage pour la fille est de 18 ans* ».

Au Mali, l'Assemblée nationale a adopté en 2009 un CODE DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES. De plus, il existe un Ministère de la femme et de l'enfant, une maison de la femme et de l'enfant.

Selon l'Article XXI de la *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant* de 1990 : Les mariages et les fiançailles d'enfants doivent être interdits et des mesures concrètes, y compris des dispositions législatives, doivent être prises pour fixer à 18 ans l'âge minimal du mariage ; Malgré l'existence de ce cadre législatif et réglementaire, le mariage précoce perdure. Les travaux consultés évoquent plusieurs conséquences et causes de la pratique.

1.3 Les causes évoquées par les recherches antérieures

Les facteurs interdépendants qui entraînent des risques de mariage précoce incluent :

- ▶ La pauvreté,
- ▶ L'incapacité des parents de s'acquitter d'une dette contractée⁵.

- ▶ La méconnaissance des lois et l'absence de cadre ou mécanisme formel accompagnant les lois
- ▶ Les pratiques en raison du droit coutumier et religieux.
- ▶ La prescription de la virginité des filles avant le mariage faisant de l'acte sexuel avant le mariage une source de déshonneur pour la famille toute entière
- ▶ L'arrangement des mariages dès un bas âge

Diverses conséquences ont été rapportées par les travaux des ONG et autres structures de l'Etat malien.

1.4 Les conséquences du mariage précoce relevées par les recherches

- ▶ La déperdition scolaire, la limitation du cursus scolaire,
- ▶ La perturbation de l'éducation familiale,
- ▶ Le faible taux de scolarisation,
- ▶ L'accroissement du taux de déscolarisation à cause du phénomène d'abandon scolaire, d'arrêt des études⁶,
- ▶ la persistance de l'analphabétisme,
- ▶ Le viol (des filles précocement mariées et qui refusent de leur gré d'assouvir la libido de l'époux sont violées)
- ▶ Le problème de la santé reproductive (fistule, accouchement)
- ▶ Violation des droits humains et sexuels de la jeune fille
- ▶ « *Une femme malienne a une chance sur 15 de mourir de complications liées à sa grossesse ou à son accouchement. Quant aux taux de mortalité néonatale, le Mali se classe au 7ème rang mondial, avec 54 décès pour 1 000 naissances vivantes* », SOWC 2009.

En somme, le phénomène du mariage précoce suscite beaucoup d'intérêts pour les ONG (WILDAF, UNICEF, FNUAP, etc.) et les services techniques de l'Etat malien en charge de la promotion féminine.

⁵ - Il a été précisé que des filles sont souvent envoyées dans des familles après une dette contractée par leurs parents. En cas de non paiement avant l'échéance, elles peuvent être soumises au mariage précoce pour le paiement rapidement de la dette.

⁶ - Les deux phénomènes ne sont pas à confondre ici. Le 1^{er} est relatif à l'inscription même à l'école tandis que la déscolarisation intervient plus tard.

II. PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA RÉGION DE KAYES

La région de Kayes⁷, première région administrative du Mali est située entre les 12èmes et 17ème degré de la latitude nord à cheval sur le haut-Sénégal et ses affluents, et à l'extrême ouest du Mali. Elle s'étend approximativement sur 400 Km d'Est à l'ouest et de 400 Km du nord au sud. La région de Kayes est limitée à l'Est par la région de Koulikoro, à l'ouest par la république du Sénégal, au nord par la république de Mauritanie et au sud par la république de Guinée Conakry. La population est estimée en 2006 à 1 688 112 habitants. (Source : Plan stratégique de développement de l'Assemblée Régionale de Kayes : 2007). La région de Kayes couvre une superficie de 120 760 km² ; représentant 9,7 % du territoire national du Mali. Avec l'avènement de la décentralisation, la loi n° 96-059 ANRM du 04 novembre 1996 portant création des communes subdivise la région en sept cercles composés de **129** communes dont **117** rurales et de **12** communes urbaines.

2.1. Présentation de la commune urbaine de Kayes

Situation géographique

La Commune Urbaine de Kayes, capitale de la première région est située à (496 Km par les rails et à 610 km par la route), à l'Ouest de Bamako.

A cheval sur le fleuve Sénégal. Elle est limitée :

- à l'Est par les Communes rurales de Liberté Dembaya et de Hawa Dembaya,
- à l'Ouest par les communes rurales de Liberté Dembaya et de Bangassi,
- au Nord par la Commune rurale de Khouloum
- et au Sud par la Commune rurale de Liberté Dembaya,

La ville de Kayes compte 06 quartiers : Khasso, Plateau, Kayes-N'di, Légal-Segou, Liberté, et Lafiabougou avec une superficie de 50 km².

- Population

Selon les résultats provisoires de RGPH 2009, la Commune urbaine de Kayes compte **127.368** hbts, composés principalement de Khassonkés, soninkés, peulhs, bambaras, malinkés, ouolof et maures, qui sont les ethnies dominantes.

Tableau : Population de la commune urbaine de Kayes par sexe et par quartier

Quartiers	Population RGPH 1998			Population RGPH 2009 Résultats Provisoires			Taux de Masculinité en %
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Kayes N'di	7 247	7 035	14 282	13937	13042	26 979	51,7
Khasso	6 511	6 572	13 083	12522	12184	24 705	50,7

⁷ - Cette présentation sommaire de la région provient du rapport de l'étude état des lieux des services déconcentrés de l'état dans la région de Kayes, APELDD, octobre 2015

Légal Ségou	4 891	4 656	9 547	9406	8632	18 038	52,1
Lafiabougou	3 275	3 057	6 332	6298	5667	11 966	52,6
Liberté	3 595	3 468	7 063	6914	6429	13 343	51,8
Plateau	8 717	8 400	17 117	16764	15572	32 337	51,8
Total	34 236	33 188	67 424	65 842	61 526	127 368	51,7

Source : résultats provisoires du RGPH 2009

- Activités économiques

Située en zone Sahélienne, la Commune Urbaine de Kayes présente une économie aujourd'hui dominée par un commerce florissant et assez prospère. L'artisanat y est également de plus en plus dynamique. Cité de commerce et de négoce par tradition, l'essentiel de l'activité commerciale repose sur l'importation. Les produits viennent de plusieurs continents : Afrique, Europe et Asie. Les importations concernent les produits de tout genre : le riz, le sucre, les BTP, la quincaillerie, les vêtements et chaussures, les pièces détachées, les véhicules d'occasion, les mobylettes etc. Il est important de signaler l'exportation de plus en plus croissante des céréales et des produits de cueillette vers le Sénégal. L'activité commerciale a connu un essor considérable ces dernières années avec la construction des routes bitumées de la ville vers les autres régions du Mali et les Pays voisins.

L'élevage pratiqué de façon périurbaine est en train de prendre un envol certain. De plus en plus les éleveurs s'intéressent aux races améliorées de grande productivité (pour les bovins : les montbéliards, les holstein, rouge des steppes ; pour caprins la race el guéra, le grand bouc du sahel et pour la volaille : leghorn, rod high line white et rod high line brown etc.).

La 2^e commune de l'étude de base est celle de Nioro du Sahel dont il sera question maintenant.

2.2. Présentation de la commune de Nioro du Sahel

La commune urbaine de Nioro du sahel⁸, chef-lieu du cercle de même distante de 255 Km de Kayes et 450 Km de Bamako et se situe entre le 15° et 20° parallèles, 9°30' à 9°40' de longitude Ouest, et les isohyètes 300 et 600 mm.

La Commune Urbaine de Nioro du sahel est limitée :

- ✓ Au Nord par la commune Rurale de Nioro Tougouné Rangabé ;
- ✓ Au sud par la commune Rurale de Guétéma ;
- ✓ A l'Est par la commune Rurale de Yérééré ;
- ✓ A l'ouest par la commune Rurale de Gadiaba Kadiel.

Elle est à la rencontre des routes Nationales 1 et 3 et la route régionale 5, la commune urbaine de Nioro du sahel fait partie du Kingui (région Géographique) qui lui-même appartient historiquement à un ensemble plus vaste le Kaarta. Elle est frontalière avec la Mauritanie et n'est distante par endroits que d'à peine 30 Km. La commune urbaine de Nioro du Sahel

⁸ - Les données issues de cette présentation proviennent statistiques du PDSEC de la mairie de Nioro, Janvier 2010

couvre une superficie de 186,8 km². Elle est composée de sept (7) quartiers centraux et huit (08) quartiers périphériques.

Les grands axes routiers font de Nioro du Sahel un carrefour entre le Mali et la Mauritanie où s'effectuent d'importants échanges avec les multiples conflits qui peuvent en découler.

Population et économie

La commune Urbaine de Nioro du Sahel est majoritairement composée de Sarakolé ou Soninké, de Peulh, de Bambara et de Maures. La population du cercle est de 206 482 habitants d'après les données des PDSEC 2005-2009 des communes du cercle. Cette population est très jeune puisque 45,29% ont moins de 15 ans et dans le même temps, seulement 8,3% ont 60 ans et plus.

L'agriculture et l'élevage qui occupent 82,21% de la population active (contre 93,02% au niveau régional) constituent les principales activités économiques de la commune. Les activités tertiaires occupent 9,60% de la population, viennent ensuite l'artisanat 5,37% et la construction 0,38%. Quant à l'industrie, avec 0,14% de la population active, elle est quasi inexistante à Nioro.

Une partie non négligeable de la population active émigre vers d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon, la France, les Etats-Unis etc. Les principales activités des acteurs de la commune sont :

- L'agriculture y compris le maraîchage ;
- L'élevage qui porte sur les bovins, les ovins, les caprins, les asins et les équins ;
- Auxquelles s'ajoutent le commerce et l'artisanat.

Maintenant, il sera question de la présentation de la région de Gao ainsi que des communes de Gao et d'Ansongo qui ont été retenues pour l'étude de base du WILDAF.

2.3. Présentation de la commune urbaine de Gao

La commune de Gao est l'une des premières communes de la région de Gao. Elle est composée de 9 quartiers (*Gadeye, Farandjiré, Aljanabanbia, Djoulabougou, Saneye, Sosso Koïra, Boulgoundjé, Château et Djidara*).

La commune compte une population d'environ 60.761 habitants répartie comme suit : homme 29.665 femme 31.091 sur la base des données de la Direction Régionale du Plan et de la Statistique en 2004. Cette population essentiellement composée de Sonrhäi, de Tamacheq, de Peulh, Arabes, Bambara, Dogon, Bozos, Yorouba et Haoussa.

La principale religion de la commune est l'islam qui se divise en plusieurs confréries notamment la Tidjania, Kadria et autres. **La seconde religion est le christianisme** qui divisé en catholicisme et protestantisme. On note la présence de plusieurs mosquées et de deux églises

Elle compte un conseil communal de 29 membres élus aux élections communales du 30 Mai 2004.

La commune est limitée au :

- Nord par la commune de *Soni Ali Ber*
- Sud par la commune de *Gounzoureye*
- Est par la commune de *Anchawadj*
- Ouest par la commune de *Gounzoureye*

Le chef-lieu de la commune est *Gao*. Comme partout ailleurs au Mali, l'économie locale repose sur l'agriculture, l'élevage et la pêche.

L'agriculture est tributaire des aléas climatiques mais bénéficie de la fertilité alluvionnaire des sols. Le manque d'encadrement, la faiblesse d'organisation et l'absence d'équipement adéquat des producteurs agricoles sont à la base du faible rendement de l'agriculture.

L'élevage est pratiqué par la majorité de la population et demeure extensif, cet élevage porte sur tout sur les ovins – caprins, auxquels il faut ajouter la volaille qui porte sur *les poules et pintades*. Cet élevage comme l'agriculture est victime du manque d'organisation, d'équipement et d'encadrement des éleveurs.

La pêche est pratiquée dans la vallée du fleuve du Niger mais reste tributaire des aléas naturels : faible crue du fleuve, ensablement du fleuve. Ce secteur aussi connaît un problème d'organisation et d'équipement des producteurs.

Le commerce est l'une des activités les plus importantes dans la commune. Il existe même une association de commerçants détaillants dans la commune.

Quant à la commune d'Ansongo, elle est située à une centaine de kilomètres de la ville de Gao.

2.4. Présentation d'Ansongo

A cheval sur le fleuve Niger, le Cercle d'Ansongo est situé à l'extrême Nord de la Région de Gao. Il est limité au Nord par le Cercle de Gao, au Sud par la République du Niger, à l'Est par le Cercle de Ménaka et à l'Ouest par la République du Burkina Faso.

Le Chef-lieu de Cercle (Ansongo) est à 100 kms de Gao, 120 kms de Ménaka et à 300kms de Niamey (République du Niger).

Le Cercle compte 24 villages et 60 fractions repartis entre sept (07) Communes issues de 4 ex Arrondissements que sont Ansongo Central, Ouatagouna, Talataye et Tessit, recrées par la loi n°2012-017 du 02 mars 2012 portant création des circonscriptions administratives en République du Mali.

Conformément à la loi n°096-056 du 04 novembre 1996 portant création des Communes, le Cercle d'Ansongo regroupe les Communes rurales d'Ansongo, Bara, Bourra, Ouatagouna Talataye, Tessit et de Tin-Hamma. Couvrant une superficie de 23.614Km², le Cercle d'Ansongo a une Population de 132.205 habitants (recensement général de la population et de l'habitat 2009) composés de sédentaires installés le long de la vallée du Niger de Bara à Labbezanga et de nomades dans la zone pastorale.

Les ethnies dominantes sont constituées respectivement de sonrhaï, touaregs, daoussak, peulh, arabe et sorko.

Cette population est jeune et à forte dominance féminine.

Les activités économiques portent sur l'élevage, l'agriculture, la pêche, le commerce et l'artisanat. Le banditisme armé et le vol d'animaux perturbent la promotion socio-économique du Cercle.

Après ces présentations sommaires des sites d'étude, il sera maintenant question des caractéristiques sommaires de l'échantillon de l'étude.

III. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNES ENQUÊTÉES

Cette section présente les caractéristiques des personnes enquêtées sur le volet quantitatif de l'étude. Les éléments de profil étudiés chez ces personnes sont l'âge, le sexe, la religion, le statut matrimonial et le niveau d'instruction. L'analyse de ce profil a montré qu'environ la moitié des personnes interrogées sont des jeunes adultes soit près de (68,9%). Cette

proportion représente les valeurs cumulées des tranches d'âges 25-29 ans, 30-34 ans et 35-39 ans. De façon détaillée, dans l'ensemble, les 20-24 ans (14,01%), les 25-29 ans (17,77%) et les 30-34 ans (15,86%) sont par ordre d'importance décroissante, les tranches d'âges les plus représentées dans l'échantillon.

La plupart des personnes interrogées pratiquent la religion musulmane (94,32%). Les catholiques (03,28%) et les animistes (01%) sont représentés pratiquement dans les mêmes proportions dans l'échantillon.

Par rapport à leur statut matrimonial, plus de la moitié des personnes interrogées sont mariées monogames (50,72%) et environ le quart est marié polygames (25,13%).

Sur le plan de l'instruction, une bonne partie de l'échantillon n'a jamais fréquenté l'école (23,42%) et ceux qui ont fréquenté mais ne fréquentent plus représentent près de la moitié de l'échantillon soit (47,28%) comme le montre les données du tableau suivant.

Tableau 5 : Répartition par sexe des enquêtés selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Groupes d'âges						
15-19 ans	44	3,6	150	8,06	194	6,29
20-24 ans	82	6,7	350	18,82	432	14,01
25-29ans	196	16,02	352	18,92	548	17,77
30-34 ans	178	14,55	311	16,72	489	15,86
35-39 ans	196	16,02	225	12,1	421	13,67
40-44 ans	129	10,55	176	9,46	305	9,89
45-49 ans	120	9,82	98	5,27	218	7,07
50-54 ans	116	9,48	87	4,68	203	6,58
55-59 ans	162	13,26	111	5,97	273	8,86
Total	1223	100	1860	100	3083	100
Religion						
Traditionnelle	16	1,31	15	0,80	31	1
Catholique	44	3,59	57	3,07	101	3,28
Protestante/Méthodiste/Assemblée de Dieu	12	0,98	5	0,27	17	0,55
Musulmane	1140	93,21	1767	95,05	2907	94,32
Autre chrétienne	9	0,74	12	0,65	21	0,68
Aucune	2	0,16	3	0,16	5	0,16
Total	1223	100	1859	100	3082	100
Etat matrimonial						
Célibataire	208	17,01	279	15	487	15,80
Mariée (monogame)	617	50,45	947	50,91	1564	50,72
Mariée (polygame)	333	27,23	442	23,76	775	25,13
Divorcée/séparée	33	2,70	76	4,09	109	3,55
Veuve/veuf	32	2,61	116	6,24	148	4,8
Total	1223	100	1860	100	3083	100
Avez-vous fréquenté l'école ?						
Oui, mais ne fréquente plus	601	49,14	854	46,01	1455	47,25
Oui, continue de fréquenter	113	9,24	214	11,53	327	10,62
Non, n'a jamais été à l'école	221	18,07	500	26,94	721	23,42
Non, n'a jamais été à l'école mais alphabétisé	72	5,89	103	5,55	175	5,68
Ecole coranique	216	17,66	185	9,97	401	13,03
Total	1223	100	1856	100	3079	100
Niveau d'instruction						
Non instruit	35	3,59	703	37,33	738	25,82
Fondamental	299	30,67	337	17,90	636	22,25

Second cycle fondamental	166	17,03	275	14,60	441	15,43
Secondaire	176	18,05	256	13,60	432	15,11
Supérieur	119	12,21	102	5,42	221	7,74
Ecole coranique	170	17,43	110	5,84	280	9,80
Autre	10	1,02	100	5,31	110	3,85
Total	975	100	1883	100	2858	100

3.1. Environnement familial avant la première union des femmes mariées précocement et ampleur du mariage précoce

3.1.1. Environnement familial avant la première union des femmes mariées précocement

L'analyse de l'environnement familial avant la première union a été faite sur les femmes mariées à un âge précoce dans l'échantillon de femmes enquêtées. Les tableaux suivants sont édifiants. L'enquête quantitative révèle que :

- ✓ Sur les filles mariées précocement sur les 919 mariées précocement 879 (soit 95,6%) sont de confession musulmane. Ceci pourrait nous amener à penser que le mariage précoce est liée à la religion mais se limiter à ce seul facteur est insuffisant d'où l'analyse d'autres aspects comme on le verra plus loin : c'est la question de la virginité, de l'honneur familial qui sont apparaissent comme les raisons du mariage précoce.
- ✓ Sur les 916 femmes touchées par le mariage précoce 294 (soit 321%) n'ont jamais été à l'école, 366 (39,96%) qui fréquentaient l'école avant leur mariage ont abandonné ;
- ✓ La majorité (66,37%) de ces femmes mariées précocement vit en milieu urbain ;
- ✓ Les groupes ethniques les plus touchés par le mariage précoce sont : les Songhoy/Arma, les Peulh/Diawando, les Bambara/Malinké/Dogon et les Soninké/Khassonké.

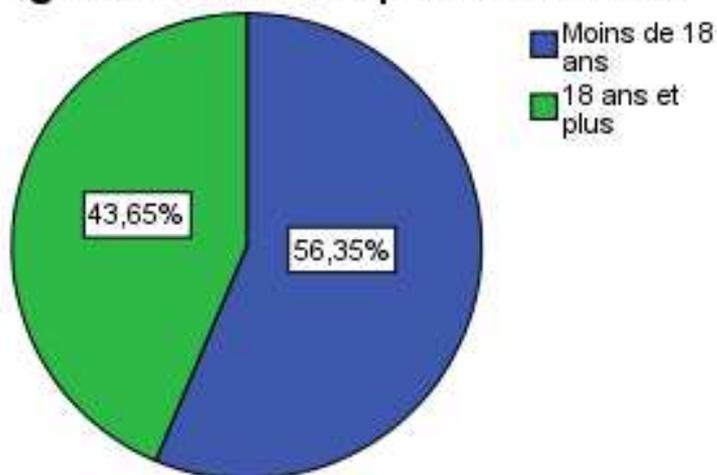
Comme constaté par l'équipe du Togo, nous notons qu'au Mali aussi les résultats de l'étude traduisent un environnement familial favorable au mariage précoce des filles. Si des actions urgentes ne sont pas mises en œuvre, la pratique du mariage précoce risque de perdurer.

Tableau : âge de la femme au début de la première union

Sur les 1631 femmes interrogées 919 (soit 56,35%) sont victimes du mariage précoce (voir graphique 1).

Diagramme 1

Age au début de la première union



A la lecture de ce graphique, on observe que plus de la moitié (56,35) s'est mariée avant l'âge légal international de 18 ans.

Lorsqu'on croise le milieu géographique et la variable âge, on observe la situation suivante :

Tableau croisé : Age au début de la première union × Milieu

Age au début de la dernière union		Milieu		Total
		URBAIN	RURAL	
Moins de 18 ans	Effectif	610	309	919
	% du total	37,4%	19,0%	56,4%
18 ans et plus	Effectif	535	176	711
	% du total	32,8%	10,8%	43,6%
Total	Effectif	1145	485	1630
	% du total	70,2%	29,8%	100,0%

Tableau 6 croisé : Milieu × Age au début de la première union

Dans ce tableau, on remarque que la majorité (66,37%) de ces femmes vit en milieu urbain

Tableau 7 : Principale religion de la femme mariée avant 18 ans au moment de sa première union

	Q303aA Age au début de la première union		Total
	Moins de 18 ans	18 ans et plus	

106	Quelle religion pratiquez-vous principalement?	Traditionnelle	Effectif	9	6	15
			% du total	0,6%	0,4%	0,9%
		Catholique	Effectif	22	19	41
			% du total	1,3%	1,2%	2,5%
		Protestante/Méthodiste/Assembliste de Dieu	Effectif	1	3	4
			% du total	0,1%	0,2%	0,2%
		Islamique	Effectif	879	678	1557
			% du total	53,9%	41,6%	95,5%
		Autre chrétienne	Effectif	5	6	11
			% du total	0,3%	0,4%	0,7%
Aucune	Effectif	3	0	3		
	% du total	0,2%	0,0%	0,2%		
Total	Effectif	919	712	1631		
	% du total	56,3%	43,7%	100,0%		

Le tableau 7 montre que sur les 919 filles mariées précocement, 879 (soit 95,6%) sont de confession musulmane. Ceci pourrait nous amener à penser que le mariage précoce est plus pratiqué par les personnes pratiquant cette religion.

Tableau 8: Niveau d'instruction de la femme mariée avant 18 ans au moment de sa première union

Avez-vous fréquenté l'école? X Age au début de la première union			Age au début de la première union		Total
			Moins de 18 ans	18 ans et plus	
Avez-vous fréquenté l'école?	oui, mais ne fréquente plus	Effectif	366	377	743
		% du total	22,5%	23,2%	45,7%
	oui, continue de fréquenter	Effectif	111	72	183
		% du total	6,8%	4,4%	11,2%
	Non, n'a jamais été à l'école	Effectif	294	157	451
		% du total	18,1%	9,6%	27,7%
	Non, n'a jamais été à l'école mais alphabétisée	Effectif	49	43	92
		% du total	3,0%	2,6%	5,7%
Ecole coranique	Effectif	96	62	158	
	% du total	5,9%	3,8%	9,7%	
Total	Effectif	916	711	1627	
	% du total	56,3%	43,7%	100,0%	

On note dans ce tableau que sur les 916 femmes touchées par le mariage précoce 294 (soit 321%) n'ont jamais été à l'école, 366 (39,96%) qui fréquentaient l'école avant leur mariage ont abandonné.

Tableau 9 : Analyse de la relation du mariage précoce avec l'activité professionnelle ou occupation de la femme

Quelle est votre activité professionnelle ou votre occupation au début de cette première union? X Age au début de la première union	Age au début de la première union		Total
	Moins de 18 ans	18 ans et plus	

Quelle est votre activité professionnelle ou votre occupation au début de cette première union?	Elève/étudiante	Effectif	138	180	318
		% du total	8,5%	11,0%	19,5%
	Commerçante	Effectif	163	114	277
		% du total	10,0%	7,0%	17,0%
	Fonction publique	Effectif	12	27	39
		% du total	0,7%	1,7%	2,4%
	Activité génératrice de revenus	Effectif	129	54	183
		% du total	7,9%	3,3%	11,2%
	Salariat privé	Effectif	10	13	23
		% du total	0,6%	0,8%	1,4%
	Ménagère	Effectif	394	284	678
		% du total	24,2%	17,4%	41,6%
	Agricultrice	Effectif	26	6	32
		% du total	1,6%	0,4%	2,0%
	Aucune	Effectif	47	33	80
		% du total	2,9%	2,0%	4,9%
Total	Effectif	919	711	1630	
	% du total	56,4%	43,6%	100,0%	

Tableau 10: Analyse de la relation entre le mariage précoce et le groupe ethnique

		Age au début de la première union		Total	
		Moins de 18 ans	18 ans et plus		
105 Quel est votre groupe ethnique (ou nationalité pour les non nationaux)?	Bambara/malinké/Dogon	Effectif	167	145	312
		% du total	10,2%	8,9%	19,1%
	Peulh/Diawando	Effectif	173	103	276
		% du total	10,6%	6,3%	16,9%
	Songhoy/Arma	Effectif	270	254	524
		% du total	16,6%	15,6%	32,1%
	Soninké/Khassonké	Effectif	113	88	201
		% du total	6,9%	5,4%	12,3%
	Maure/Arabe/Touareg	Effectif	119	49	168
		% du total	7,3%	3,0%	10,3%
	Bozo/Somono	Effectif	7	13	20
		% du total	0,4%	0,8%	1,2%
	Bwa/Minianka	Effectif	4	9	13
		% du total	0,2%	0,6%	0,8%
	Senoufo/Samogo	Effectif	10	10	20
		% du total	0,6%	0,6%	1,2%
Etranger	Effectif	5	7	12	
	% du total	0,3%	0,4%	0,7%	
Autres	Effectif	51	34	85	
	% du total	3,1%	2,1%	5,2%	
Total	Effectif	919	712	1631	
	% du total	56,3%	43,7%	100,0%	

Selon ce tableau, les groupes ethniques les plus touchés par le mariage précoce sont : les Songhoy/Arma, les Peulh/Diawando, les Bambara/Malinké/Dogon et les Soninké/Khassonké.

La signification est 0 qui est inférieure à 0,05 donc la relation entre le mariage précoce et le groupe ethnique est statistique significative. Ce qui peut s'expliquer par des considérations traditionnelles et coutumières.

Tableau 11 : Analyse de la relation mariage précoce et pauvreté

Analyse de la relation le mariage précoce et la pauvreté

Le tableau 11 montre que 623 (soit 67,79%), 635 (soit 69,09%), 629 (soit 68,44%), 703 (soit 76,49%) et 763 (soit 83,02%) des 919 femmes mariées ont respectivement de l'électricité, de l'eau courante, un poste téléviseur, un poste radio et un téléphone portable dans leur ménage.

Tableau 12 : Pauvreté x Age au début de la première union

Age au début de la première union						
		Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total	Signification	F
Avez-vous de l'électricité dans ce logement ?	non	296	175	471	0,000	29,78
	oui	623	537	1160		
Total		919	712	1631		
Avez-vous de l'eau courante dans ce logement ?	non	284	169	453	0,000	14,86
	oui	635	543	1178		
Total		919	712	1631		
Possédez –vous un Poste téléviseur dans votre ménage ?	non	290	193	483	0,202	1,628
	oui	629	519	1148		
Total		919	712	1631		

Avez-vous un Poste radio dans votre ménage ?	non	216	152	368	0,000	12,34
	oui	703	560	1263		
Total		919	712	1631		
Avez-vous un un téléphone fixe dans votre ménage ?	non	803	612	1415	0,107	2,605
	oui	116	100	216		
Total		919	712	1631		
Avez-vous un un téléphone portable dans votre ménage ?	non	158	118	274	3,16	0,07
	oui	763	594	1357		
Total		919	712	1631		

Ce tableau montre que 623 (soit 67,79%), 635(soit 69,09%), 629 (soit 68,44%), 703 (soit 76,49%) et 763 (soit 83,02%) des 919 femmes mariées avant 18 ans ont respectivement de l'électricité, de l'eau courante, un poste téléviseur, un poste radio et un téléphone portable dans leur ménage. Il ressort donc de ce tableau que la relation entre le mariage précoce et la possession de poste téléviseur, de téléphone fixe et portable n'est statistiquement pas significative car leurs significations sont supérieures au seuil 0,05. Ceci peut nous amener à dire qu'il existe une faible relation entre le mariage et le niveau de pauvreté.

La relation entre le mariage précoce et la possession de poste téléviseur, de téléphone fixe et portable n'est statistiquement pas significative car leurs significations sont supérieures au seuil 0,05.

Ceci peut nous amener à dire qu'il existe une faible relation entre le mariage et le niveau de pauvreté.

Les données empiriques nous permettent d'affirmer que le mariage est un phénomène sacré dans les communautés et que le choix du conjoint obéit à des règles bien définies par les parents.

3.1.2. Conceptions du mariage dans les localités

Le mariage est mené dans les différents milieux pour des raisons sociales. Il apparaît comme un nœud de relations entre des familles, des voisins, des clans. C'est un don de soi dans la mesure où il participe du renforcement et de la consolidation des liens. Toutefois, il semble être doté d'antidotes. C'est pourquoi entre certains groupes, il y a la mésalliance. Au centre du mariage se trouve la question des valeurs. Cela justifie les derniers propos avancés par un enquêté DT, 55 ans en langue nationale pour lequel faire un mariage, c'est rester dans la logique des valeurs ; c'est réaliser pour soi un legs qui consiste à restaurer ce qui a été transmis. Cependant la perception du mariage est soumise à d'autres logiques comme illustrées dans les dicours suivants.

Encadré 1 : conceptions du mariage dans les communautés

BT, 45 ans : « *Le mariage est avant tout une alliance, un lien qui unit deux familles. Cela est déterminant dans le choix et provenance des conjoints. Les intérêts des familles restent en filigrane. A Nioro, la tradition est très ancrée. Le problème de caste est fondamental. Il y a des groupes qui se sentent supérieurs aux autres d'où les phénomènes de mésalliance. Entre les peuls et forgerons la situation est tendue.* »

Encadré 2 : Deuxième conception du mariage

NT, 63 ans : « *Le mariage solidifie les relations entre les familles, les liens entre les communautés. Il a subi des évolutions dans le Khasso, on ne se mariait pas avec l'importe qui. L'amitié profonde entre les familles proscrit tout mariage. Il y avait des mésalliances entre les groupes : peuls et forgerons, hommes de castes et nobles.* »

Encadré 3: Evolution des habitudes

AT, 61 ans : « *Aujourd'hui, le mariage est noué sans liens, sans connaissance des liens, de l'histoire. Il y a un mysticisme autour du mariage avec les hommes de caste. Il est porteur de nyama.* »

Encadré 4 : Le mariage et l'islam

DT, 61 ans « *Le mariage est le socle de la consolidation de l'islam. Il renforce les valeurs. C'est un signe de bénédiction. La valeur de la femme particulièrement se ramenait au fait qu'elle ne bouge pas beaucoup ; qu'elle reste beaucoup plus à côté de ses parents.* « *Danbé segi i ma.* »

3.2. Ampleur des mariages précoces

Au total, sur les 916 femmes touchées par le mariage précoce 294 (soit 321%) n'ont jamais été à l'école, 366 (39,96%) qui fréquentaient l'école avant leur mariage ont abandonné. Une proportion de 56, 35% de femmes de 15-59 ans étaient mariées ou en union avant 18 ans dans l'échantillon (cf tableaux des caractéristiques).

Le tableau suivant présente la répartition des femmes mariées précocement, selon leur âge actuel.

Tableau 12: Répartition des femmes mariées selon leur âge actuel et le fait d'être mariée précocement ou non

Groupes d'âges	Mariée précocement		Mariée non précocement		Total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
15-19 ans	94	10,23	28	3,93	122	7,48
20-24 ans	194	21,12	124	17,42	318	19,5
25-29 ans	150	16,32	151	21,22	301	18,45
30-34 ans	128	13,93	147	20,65	275	16,86
35-39 ans	89	9,68	113	15,87	202	12,39
40-44 ans	97	10,55	59	8,27	156	9,56
45-49 ans	167	18,17	90	12,64	257	15,76
Total	919	100	712	100	1631	100

On note dans ce tableau que la prévalence est très forte d'où l'importance des questions relatives aux déterminants du mariage précoce, à ses conséquences et aux acteurs qui perpétuent le phénomène.

- Qu'est-ce qui explique la prévalence du mariage précoce malgré la ratification par le Mali de toutes les conventions ?
- Comment comprendre la persistance de la pratique malgré les actions de sensibilisation de l'UNICEF, de Care Mali, ONU femmes, du WILDAF, etc. ?
- Quelles sont les conséquences du mariage précoce ?
- Quelles sont les solutions proposées par les acteurs eux-mêmes en vue de l'éradication de la pratique ?
- Comment favoriser l'autonomisation de la famille en luttant contre le mariage précoce ?

IV. LES DÉTERMINANTS DU MARIAGE PRÉCOCE AU MALI

Afin de comprendre la persistance de la pratique du mariage précoce, il sera question des causes multiformes évoquées par les enquêté(e)s, des chansons qui font l'éloge du mariage, des personnes qui décident le mariage, de la question du consentement, de la place de la virginité.

4.1. Significations locales du mariage

4.1.1. De l'éloge du mariage comme une institution sociale

La valeur du mariage comme souligné précédemment s'inscrit dans le cadre du renforcement et de la préservation des liens. Il reste donc un véritable catalyseur d'entente et de solidarité. Pour résumer cette valeur, une vieille de 90 ans, HK nous déclarait : « *Balimaya teriya*

siguiyogoya ». Ces trois expressions sont clefs dans l'antique tradition malienne. Elles signifient les liens de parenté, d'amitié, de voisinage.

En plus, le mariage confère à l'enfant un statut honorable. Aussi avons-nous un adage communément partagé dans nombre de communautés des localités étudiées : « *L'enfant né dans un mariage est béni. Il permet d'être un halala*⁹. »

En fait, le mariage représente le dernier processus de socialisation et fait partie des formes d'alliance. Il est mené dans le cadre de la perpétuation de l'espèce en milieu rural et urbain. Un proverbe bambara cité par un de nos interlocuteurs, dit qu'en acceptant de vivre dans la société, il faut accepter de ne pas en disparaître définitivement. Au-delà de cette exigence fondamentale, le mariage est source de gain économique, de bien-être familial, d'équilibre social. Il est communément admis que celui qui a beaucoup d'enfants, dispose de beaucoup de bras valides pour échapper à la famine. En milieu bambara, il est dit que l'homme riche est celui qui a beaucoup d'enfants. Selon Traoré (2017 : 83) : « Le mariage est source d'honneur et permet de coudre le tissu social. Il crée en effet des liens, des relations entre familles qui deviennent à la limite des pactes sacrés, des pactes d'entraide et de prestations mutuelles. Il confère aux mariés : considération sociale, promotion sociale, pérennité et immortalisation. »

4.1.2. Atmosphère générale du mariage précoce

Dans cette rubrique, il s'agit de dégager les conditions de déroulement du mariage, les réactions des familles au moment de son accomplissement, l'attitude des familles au moment du mariage et leurs réactions vis-à-vis des filles qui refusent de se soumettre et enfin la nature des punitions infligées. Les encadrés ci-après illustrent les situations de mariage précoce et introduisent les sections qui suivent.

Encadré 5 : Illustration d'histoires de vie dans le mariage précoce

Une fille précocement mariée est allée se baigner au marigot. Elle était toute nue à l'image de ses camarades. Cette situation a surpris plus d'un. La nouvelle fut rapportée à son mari qui est venu trouver effectivement qu'elle était nue. A la vue de son mari, elle n'avait pas réalisé ce qui se passait. A l'appel de ce dernier, elle sortit bonnement et se dirigea vers son mari qui la sermonna et l'invita à s'habiller. Elle répondit simplement à son mari, qu'elle avait oublié et qu'elle était bien avec ses camarades d'âges. C'est dire qu'elle n'a pas mesuré à cause de son âge, toute la responsabilité qui découle du statut de femme mariée.

Encadré x :

SG fut mariée à un homme qu'elle n'aimait pas. Le mariage fut noué quand la fille n'avait encore que trois ans. Evidemment, les premières heures du mariage, l'acte sexuel entre les deux couples n'était pas une réalité. La fille, obnubilée par l'absence d'amour ne céda pas. Devant cette résistance, les proches de l'époux avec l'accord de la belle-famille obligèrent la

⁹ Traduction littérale du terme : un enfant authentique, digne de ses parents

mariée. Le procédé a consisté tout simplement à la contraindre par un processus d'épuisement de ces forces. Quand elle ne pouvait plus se défendre, elle est devenue une proie à la disposition de son mari qui consumma sans problème l'acte sexuel. Durant les trois ans, le mari utilisa toujours ce procédé pour accomplir l'acte. C'est dire que chaque relation sexuelle du couple était de fait un viol, solution pour faire face au refus de céder.

SG n'a pas pu dire combien de fois et cela au nom des traditions, elle a subi les sévices, les exactions du « mari » choisi pour elle. Avec la complicité de certains proches, elle eut les moyens de se prémunir contre toute grossesse non désirée en ayant recours aux méthodes de planning familial.

Puis ayant longtemps réfléchi et après de vaines tentatives de fuite qui se soldèrent toujours par une récupération forcée et une reconduite chez son mari, lieu de torture sexuelle, elle chercha une autre voie de délivrance : un jour après l'acte sexuel, le mari couché, elle se munit d'un couteau et vint tuer son mari. Elle fut alors mise en prison pour homicide volontaire. Enfermée pendant 5 ans, elle fut libérée et se maria la même année avec une personne de son choix.

Encadré 6 : Rôle de la tante dans l'organisation du mariage précoce

AD, est une élève qui vient de réussir son DEF. Excellente en classe, son père qui a eu la chance d'étudier refusa les nombreuses propositions de mariage de sa fille avec le slogan : « elle va continuer ses études. ».

Cette année 2014, c'est un homme de 35 ans qui sera à ses trousseaux. Devant le refus du père, le groupe du jeune homme mit en œuvre tout un arsenal de moyens pour arriver à leur objectif, avoir la main de AD. Les membres de ce clan partirent alors rencontrer FD qui est la tante de AD, seule sœur et seul individu qui a des relations privilégiées avec le père de cette dernière. Elle fut offusquée par l'attitude de son frère à ne pas donner sa fille en mariage car pour elle quoi de plus normal et de plus honorant pour une femme que d'avoir un époux dès sa tendre jeunesse. Celle-ci se mit alors à la tête de la famille.

4.1.3. Les signes incitatifs et stratégies conduisant au mariage précoce

A Nioro, les jeunes filles se marient en dessous de 15 ans. Dans la commune et les villages voisins, le phénomène est fréquent.

Les villages sont plus ou moins homogènes. Dans un village peul, les autres ethnies sont minoritaires.

« La fille est donnée en mariage dès lors qu'il y a des signes extérieurs qui montrent sa maturité. On dira cocofara¹⁰ » (xxx)

Les parents sont conscients qu'entre 12 et 15 ans, elles ne peuvent pas gérer un foyer ; qu'elles peuvent avoir un problème dans l'accouchement dès la première nuit ; problème qui

¹⁰ - Apparition des seins

conduit à la mort. Mais, il faut que les filles s'abstiennent. Les parents ne souhaitent pas se séparer de leurs filles de si tôt, mais il faut que celles-ci acceptent le mariage.

Dans certains cas, l'âge n'est pas le critère fondamental. Cette question est laissée de côté et les femmes sont consultées sur la « majorité des filles ». Pour rendre compte de cette majorité, les femmes observent leur fille. Ce processus s'appelle *Diateminè*¹¹. Il se construit sur la base de l'observation de la fille. Quand celle-ci voit ses premières menstrues, une conclusion est tirée : « *son corps est capable de recevoir un autre corps.* » car selon une vision populaire : *a bolo bila dji la* ». Ce qui signifie littéralement que sa main est dans l'eau.

Les observations des parents dans ce domaine, amènent des changements que les femmes elles-mêmes opèrent chez leurs filles à savoir les tresses qu'elles portent. Ces tresses sont souvent révélatrices de sa prédisposition à se marier. C'est le sens qui est donné à toutes les tresses qu'elles doivent porter.

En milieu Khassonké, il y a une cérémonie officielle qui est organisée et s'appelle Moukéli. C'est une cérémonie populaire organisée pour les filles. Elle consiste à montrer que la fille a l'âge de se marier. Lors de cette fête, la fille est portée par un de ses cousins. Elle n'est jamais organisée avant les premières menstrues, synonyme de puberté.

Le mariage précoce se déroule donc entre 11 et 15 ans et exceptionnellement entre 9 et 15 ans. Si les périodes de menstruation sont respectées chez certains groupes, d'autres ont moins d'exigence en la matière. En effet même si le développement physique¹² n'est pas observé ; même si la fille n'a pas atteint l'âge de 16 ou 18 ans ; elle est soumise au mariage. Son consentement importe peu. Elle n'est point consultée. Elle ne fait que suivre et n'est informée qu'aux dernières heures de son mariage. Les cas de résistances sont arrivés et pour résoudre le problème, les parents ont recours à la pression. Selon AT, un imam, ils vont jusqu'à menacer la fille de malédiction. Il y a aussi des tacts qui sont moins punitifs psychologiquement. Les filles sont toujours sûres qu'en acceptant les propos de leurs parents, elles auront le bonheur dans le foyer. C'est une raison suffit pour revenir sur leur refus.

Enfin des filles ont subi des brimades et ont été données de force à leur mari. Après les premiers actes sexuels, elles ont décidé de rester. Un cas pathétique, nous a été rapporté concernant le cas d'une fille qui a été pratiquement violée dans la chambre nuptiale. Elle n'avait pas accepté à cause de la peur. Mais elle a été forcée par son mari avec l'aide de deux autres personnes.

4.1.4. Synthèse de la prédisposition au mariage précoce

	Signes de prédisposition	Remarques
Mariage précoce	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée dans la menstruation - Développement des seins - Entrée dans la dixième pluie¹³ 	Chacun des signes peut contribuer à lui seul au mariage précoce. Des facteurs peuvent aussi concourir mutuellement à ce type de mariage.

¹¹ - Observation minutieuse

¹² - Il se base généralement sur l'apparition des seins.

¹³ - Dans tous les milieux enquêtés, la saison pluvieuse est importante. L'âge est déterminé en termes de saisons pluvieuses vécues

	<ul style="list-style-type: none"> - Provenance d'une famille attachée aux traditions - Provenance d'une famille attachée à la religion - Fiançailles précoces 	
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

4.2. Décisions et conditions du mariage précoce

C'est l'oncle paternel de la fille, la mère encore moins la fille n'avait rien à dire. Aujourd'hui dans un quartier appelé Tichit, ce sont les femmes qui décident pratiquement. Le mariage précoce est cautionné par les cultes traditionnels. Les femmes sont discriminées. Les époux restent les chefs de famille. La religion précarise le statut de la femme.

Les espaces au niveau desquels les mariages se déroulent sont la mosquée et les familles. Amis, parents des deux mariés se réunissent et se joignent aux autres religieux. Après les griots introduisent une requête. L'imam s'assure que la dot est payée.

Le montant de la dot est variable. Dans certains cas de figure, une somme importante qui sert de trousseaux est versée à la fille. Par le passé, les fiançailles duraient souvent quelques temps. Il n'y avait pas d'hypothèques. La somme n'est pas souvent totalement versée.

Les peuls et les Sarakollés sont ceux qui pratiquent le plus les mariages précoces. Les gens n'ont pas le même niveau de compréhension. Il y a ceux qui pensent que la tradition prime sur la loi.

Sur le plan légal, il faut s'assumer. Les actes de naissance doivent être montrés. Dans certains cas de figure, les parents font même des faux actes de naissance. Par rapport à l'âge du mariage : quand la fille est soupçonnée de débauche, elle est donnée en mariage. Avec les peuls, la fille est fiancée souvent à 7 ans. Son mari accomplit toutes les prestations matrimoniales et paye la dot. Mais la mariée reste chez sa belle-mère jusqu'à la puberté. C'est un « confiage » ou une sorte de « prêt de personne ». Dans sa belle-famille, elle fait tous les travaux ménagers mais il n'y a aucune consommation de l'acte sexuel. Elle sait aussi que son mari est telle personne qui peut être présente dans la famille.

Le père géniteur ne donne jamais l'enfant en mariage. Ce sont ses frères qui le font à travers une demande des « nyamakala » (des griots). La famille se réunit après pour prendre une décision. Les femmes peuvent avoir une place prépondérante mais elle n'est pas visible. Leur adhésion compte. Une de ses tantes, demande son consentement. Cette façon de procéder à une valeur plutôt symbolique. En cas de refus, on cherche à convaincre la fille. L'honneur des mamans est souvent une pression avec le refus. Ce sont les pères qui décident : *Fourou yé tiè ta yè*¹⁴. Le mariage se déroule à la Mosquée, Famille. La femme peut contribuer mais c'est l'homme qui prend tout en charge.

Aujourd'hui, une chose reste évidente c'est que les parents n'arrivent plus à contrôler les filles. Dans les familles, il n'y a plus de collégialité dans l'éducation des enfants. Cela est pareil pour la société. Les enseignants ne peuvent plus dresser les enfants.

*Kononafili de ben masa bila den di li la*¹⁵.

¹⁴ - Le mariage est la chose des pères.

¹⁵ - C'est l'angoisse qui fait que les parents donnent les filles en mariage.

Le Maire de Dialla : « Nous célébrons souvent des mariages précoces car des mariés n'ont pas d'acte de naissance. On se fie aux déclarations liées aux temps. Nous doutons souvent. La fille peut refuser le mariage. Il y a une forte influence des associations de juristes. »

La force, le poids des traditions restent encore une réalité car pour une fille qui refuse catégoriquement, la communauté l'oblige à désigner une personne. La fille est donnée de façon précoce en mariage pour qu'elle échappe aux « grossesses indésirées. »

La cupidité est souvent source de mariage précoce dans la mesure où des filles sont mariées précocement à certains hommes à cause de leur pouvoir économique. Ils sont assez riches mais atteignent ou dépassent l'âge de leurs pères.

On observe une primauté des parents (pères, oncles paternels et des tantes) sur la décision en matière de mariage dans les communautés de l'étude. Ainsi, la décision du choix de la personne à épouser et du moment où cela doit être fait, viendrait surtout des oncles paternels de la fille. Cela transparait clairement dans les propos ci-après :

« [rire]. L'enfant appartient à son père. Il sait ce qui est bien pour sa fille. [...]. Une fois la dot versée, on m'informe et je m'occupe de l'achat des trousseaux de ma fille. »
(Femme leader, Ansongo)

Les données quantitatives recueillies confirment ce point de vue.

Tableau 13: Répartition des femmes mariées précocement ou non selon la personne qui a décidé de ce mariage

Personne qui décide souvent du mariage de la jeune fille	Mariée précocement		Mariée non précocement		Total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
La mère seule	18	1,95	25	3,51	43	2,63
La mère et d'autres femmes de la famille	47	5,11	35	4,92	82	5,02
Le père seul	187	20,30	143	20,08	330	20,21
Le père et d'autres hommes de la famille	434	47,12	331	46,49	765	46,85
Les pères et les mères ensemble	219	23,78	162	22,75	381	23,33
Autres	16	1,74	16	2,25	32	1,96
Total	921	100	712	100	1633	100

Les données de ce tableau indiquent que c'est le père et d'autres hommes de la famille qui décident du mariage (46,85%). Ensuite, dans certains cas ce sont les pères et les mères ensemble (23,33%). Il arrive que le père seul décide du mariage de sa fille (20,21%).

Toutefois, certaines femmes mariées précocement, l'ont été de leur propre chef. Cet aspect ressort des entretiens individuels. C'est souvent le cas d'amour de jeunesse. Même dans ce cas l'accord des parents est requis.

Par ailleurs, il ressort des discussions que tout refus du mariage de la part de la mariée est sanctionné par :

- Les violences physiques et verbales ;
- Le renvoi de la maison ;
- Le renvoi de sa mère
- Le confiage à un oncle ou une tante

4.3. L'importance de la virginité

Le mariage précoce est interdit par la loi mais légitimé à travers, les mosquées qui délivrent des actes de mariage, les cultes traditionnels qui favorisent le départ définitif chez l'époux. Dans ces types de mariages, la virginité occupe une place de choix.

Le mariage précoce est un moyen pour que la fille garde sa virginité. C'est une fierté pour les familles que les filles gardent leur virginité. C'est pourquoi garder les filles pendant longtemps constitue un risque pour les familles. Leur gestion s'avère difficile au regard des déviations dont elles peuvent être l'objet.

Il y a des récompenses qui sont faites : argent, cadeaux, maisons. Quand la virginité de la fille est réelle, certains vont jusqu'à donner ou promettre un véhicule. C'est une période d'angoisse jusqu'au retour de la *magnumba*¹⁶. Il faut se rassurer que la fille soit vierge ce qui sauve l'image de la famille.

Tout le monde est honoré quand la fille est vierge dans la chambre nuptiale.

Elle va jouir d'un grand respect vis-à-vis de son mari qui va l'honorer chaque fois. Lorsque la fille était vierge, elle était récompensée de même que son camarade. Dans le cas contraire, c'était une honte pour la famille d'où le terme « *Kounmassoulou* ». De là, les mamans vivaient donc une angoisse existentielle quand leur fille vient dans la chambre nuptiale jusqu'au matin en entendant la réponse fatidique.

Dans le temps, une fille vierge est d'abord une fille bien éduquée. Elle cuisine bien, porte des habits décents ; consolide les liens familiaux. Les hommes en sont fiers car ils peuvent taper leur poitrine avec cela. Selon DT, 65 ans : « *Une femme vierge est une pâte malléable.* ». Elle ajoute que l'homme arrive toujours à maîtriser la femme vierge.

La belle-famille récompensait toujours la virginité de la mariée. Une fille qui n'est pas vierge au moment de la consommation du premier acte sexuel par son mari est considérée comme mal éduquée.

Généralement dans plusieurs localités certaines chansons étaient en vigueur

CHANSON LOCALE 1 : L'éloge de la virginité et de la vierge

- *« Je peux être fière aujourd'hui*
- *Je peux être honorée aujourd'hui*
- *Fière d'avoir honoré mes parents*
- *Honorée d'avoir rendu fière mes parents*

¹⁶ - Elle peut être considérée comme la conseillère de la chambre nuptiale. Elle a généralement pour rôle de faciliter le contact entre les mariés. A ce titre, elle régule les relations sexuelles en cas de difficultés.

- *Ils lèveront la tête partout*
- *Ils ne baisseront jamais la tête*
- *Car ils savent que leur enfant*
- *Est celle qui la chose réellement consommée*
- *Dans la chambre nuptiale*
- *Leur enfant s'appelle*
- *La chose eut à la maison¹⁷ ».*

Cette chanson était chantée en cœur par toutes les femmes. Elles quittent généralement la chambre nuptiale au son de cette mélodie pour regagner la famille de la mariée. Ainsi garder sa virginité était aussi une façon de se préparer pour une compétition future dans laquelle la fille doit absolument sortir victorieuse pour honorer publiquement ses parents.

CHANSON LOCALE 2 : Hommage aux parents de la fille vierge

- *« Nous n'avons jamais douté une fois*
- *Nous n'avons jamais hésité une fois*
- *Nous savions que ce jour arrivera*
- *Nous savions que ce moment arrivera*
- *Nous nous sommes préservée pour ce moment*
- *Nous nous sommes abstenues pour ce moment*
- *Nous avons voulu honorer nos parents*
- *Nous sommes la femme de notre mari¹⁸*
- *Nous appartenons à notre mari. »*

C'est un hommage qui est rendu ici à la fille, à ses parents. C'est une chanson dédiée à la fille. L'impression est que c'est la fille qui doit chanter cette gloire. Elle est faite à sa place au nom d'une « prouesse ». Ce chant reste élogieux et montre un travail remarquable.

CHANSON LOCALE 3 : Chanson d'hommage à la mariée

- *« Jour de gloire*

¹⁷ - C'est une métaphore pour montrer qu'elle a été divergée par son mari

¹⁸ - C'est là aussi une métaphore dans laquelle, on s'aperçoit que le premier acte sexuel d'une femme doit être avec son mari.

- *Jour de fierté*
- *Jour d'espoir*
- *D'où vient ce vent*
- *Ce vent de la prospérité*
- *Ce vent du bonheur*
- *Ce vent de fierté*
- *Pour notre fille*
- *Qui nous honore*
- *Ce vent pour notre fille bénie*
- *Qui nous porte sur le tapis de l'honneur*
- *Elle nous a honorés*
- *Elle a honoré nos parents, amis, alliés*
- *Elle a déshonoré nos ennemis*
- *Ils sont envahis par la honte*
- *Leurs cœurs sont brisés. »*

Cette chanson est généralement celle des mères qui angoissées au départ sont libres désormais. Libres, car elle constate que pour toutes celles qui attendaient d'être informées sur l'épreuve fatidique ; tout s'est bien passé.

Ces différentes chansons montrent à bien d'égard pourquoi les parents restent liés encore au mariage précoce. Dès lors que ce mariage dure comme cela a été souligné pour MG, 56 ans, la tentation s'installe et la fille peut carrément dévier. La préservation de la virginité de la fille est un des arguments solides qui est au fondement du mariage précoce. Les anciens estiment toujours que l'équilibre de la société est assuré dès lors qu'elle échappe à la débauche et marier les filles à un « âge tendre » éloigne la fille de cette débauche.

Pour les parents, ils ont le plein droit de donner leurs enfants en mariage. Les décisions et les lois sont prises sans consulter les populations. Le coordinateur des chefs de village nous déclare à ce sujet : « *Je suis convaincu que s'il y avait eu le référendum, les maliens allaient boycotter le code. Je suis convaincu aussi que les maliens ne sont pas contre les mariages précoces.* »

Aujourd'hui, la virginité ne garde plus la même valeur. Des filles se marient après un accouchement résultant de relations hors mariage.

A Kayes, l'infibulation est une pratique courante. La ville est même selon les termes d'une femme leader championne dans cette pratique. Il faut couper. Il y a eu des filles vierges qui sont tombées enceinte.

4.4. Normes et valeurs socioculturelles des mariages précoces

Au Mali, les traditions sont toujours vivaces. Au-delà de l'importance de la virginité décrite ci-haut, les stratégies d'évitement des grossesses hors mariage, la peur du déshonneur familial sont considérées comme importantes pour les répondants.

Tableau 14 : Autres causes du mariage précoce selon les femmes

	Non	oui
Pour mieux éduquer la fille	47,8%	52,2%
Pour éviter les grossesses illégitimes	26,9%	73,1%
Pour perpétuer la lignée familiale	67,9%	32,1%
Pour réduire les charges de la famille de fille	70%	30%
Pour s'assurer de la virginité de la fille	52,2%	47,8%
Pour respecter les préceptes de la religion	55,5%	44,5%
Pour honorer le rang social de la famille	62,9%	37,1%
Pour renforcer les alliances familiales	70,5%	29,5%
En échange de biens, d'argent et de services	77,5%	22,5%

En observant le tableau, on remarque que 73,1% des femmes enquêtées pensent que les parents donnent précocement leurs filles en mariage pour : éviter les grossesses illégitimes (forte tendance), mieux éduquer la fille, s'assurer de la virginité de la fille et respecter les préceptes de la religion (tendance moyenne).

A la question « *Quelles sont les raisons de ces mariages contractés avant 18 ans ?* », des justifications culturelles ont été relevées dans le tableau suivant telles que :

- Pour mieux éduquer la fille selon 894 répondants soit 28,84%
- Pour éviter les grossesses hors mariage selon 857 répondants soit 27,65 %
- Pour maximiser la fécondité de la fille selon 771 répondants soit 24,87 %

Tableau 15 : Pourcentage des enquêtés selon les raisons évoquées pour justifier les mariages contractés avant 18 ans

Raisons des mariages contractés avant 18 ans	Effectifs	Pourcentages
Pour mieux éduquer la fille	894	28,84
Pour éviter les grossesses hors mariage	857	27,65
Pour maximiser la fécondité de la fille	771	24,87
Pour réduire les charges de la famille de la fille	80	2,58
Pour préserver la virginité de la fille avant le mariage	270	8,71

Pour respecter les préceptes de la religion	87	2,81
Pour ne pas déshonorer la famille	56	1,81
Pour rembourser une dette contractée par les parents de la fille	34	1,09
En échange de biens, d'argent et de services	51	1,64
Total	3100	100

En somme, nous pouvons dire que les femmes les plus touchées par le mariage précoce sont les ménagères, les élèves /étudiantes et les femmes exerçant des activités génératrices de revenus. Statistiquement on peut dire que les causes du mariage précoce sont : le fait de ne jamais aller à l'école, les parents qui veulent protéger leurs filles contre les mariages précoces et qui veulent s'assurer de leur virginité, certaines jeunes filles qui veulent se marier tôt, l'ethnie.

La pauvreté et la religion n'ont pas d'influence statistiquement significative sur le mariage précoce.

4.5. Considérations religieuses et mariage précoce

Il semble que bien que la société malienne soit à majorité musulmane, il y ait une faible corrélation entre l'islam et le mariage précoce car seulement 87 personnes soit 2,81% sur échantillon total de 3100 répondants citent les préceptes religieux.

Toutefois, la plupart des imams rencontrés au cours de l'étude étaient en faveur du mariage précoce mais c'est la nécessité d'éviter l'adultère par l'éducation de la fille qui revenait sans cesse dans les entretiens individuels.

V. CONSÉQUENCES DES MARIAGES PRÉCOCES SELON LA PERSPECTIVE DES ENQUÊTÉS

Le mariage d'enfant a d'énormes conséquences pour la fille. Elles sont sanitaires et socioéconomiques. Elles réduisent largement les possibilités d'autonomisation de la fille.

Tableau 16 : relatif aux conséquences sanitaires du mariage précoce

	Non	oui
Difficultés d'accouchement	37%	63%
Risque de mortalité infantile	35,7%	64,3%
Risque de mortalité maternelle	31,9%	68,1%
Traumatisme psychologique	62,4%	37,6%
Fistules	46,5%	53,5%

On observe dans ce tableau que selon les répondants, le risque de mortalité maternelle est forte (68,1%), suivi du risque de la mortalité infantile (64,3%). Les difficultés d'accouchement sont aussi importantes car elles s'élèvent à (63%).

Tableau 17 : Conséquences socio-économiques du mariage précoce

	Non	oui
Féminisation de la pauvreté	58,3%	41,7%
Déscolarisation de la jeune fille	24%	76%
Subordination de la femme	58,3%	41,7%
Manque d'estime en soi même	61,9%	38,1%
Reproduction des inégalités entre homme et femme	67,4%	32,6%

On remarque dans ce tableau que selon les répondants, les conséquences socio-économiques principales du mariage sont la déscolarisation de la jeune fille (76%), la subordination de la femme et la féminisation de la pauvreté (41,7%).

Tableau 18 : tableau récapitulatif des conséquences du mariage précoce

Mariage précoce	Conséquences	Manifestations	Explications brèves
	Médicales	Grossesses précoces Fistules	accouchements à césarienne accouchements difficiles déchirures
	Socio-éducatives	Déscolarisation Abandon scolaire	Echec scolaire Exclusion
	Politiques	Embrigadement de la femme	Difficulté dans l'épanouissement des femmes, condition pour le développement durable.
	Psychologiques	Traumatismes	Peur Angoisse permanente
	Biologiques	faible développement du bassin	Affectation du bassin qui conduit facilement à la mort

Le tableau résume les conséquences du mariage précoce dans les zones enquêtées. A propos des conséquences sanitaires, les médecins chefs nous ont demandés de discuter davantage avec les spécialistes. Ce qui n'a pas été fait pour le moment à cause des impératifs de temps. Pour nous ce qui est important, c'est surtout la convergence des opinions sur les cas analysés dans les services de santé.

VI. FEMMES ET AUTONOMISATION

Il est important de préciser que des initiatives existent en matière de lutte contre le mariage précoce. La ville de Nioro, s'inscrit dans ce cadre car des jeunes hommes se sont mobilisés afin de lutter contre le phénomène.

Encadré 7 : la lutte contre le mariage précoce, une brève analyse de l'option de Association « Musow Deme ton (soutien aux femmes)»

« Une fois lors d'un débat, un collègue nous a parlé du cas d'une fille de la cinquième année qui a été donnée en mariage avant l'âge. Elle était très intelligente. L'enseignant avait fait le déplacement dans la famille de son élève. Il a discuté avec les parents et a essayé de les convaincre sur les effets néfastes de leurs décisions. Nonobstant ses efforts, la fille n'a pas échappé le mariage précoce. C'est surtout à partir de cet exemple que l'idée de création de l'association a muri. »

L'Association se propose de lutter contre les violences faites aux femmes, jeunes filles en particulier et se fixe deux objectifs :

- ✓ Promouvoir le droit des jeunes filles
- ✓ Créer un cadre de concertation d'échanges entre les jeunes.

L'association est composée majoritairement d'enseignants. Chaque année, elle recense les cas de mariage précoce.

Lutter contre le mariage précoce, nécessite une autonomisation des femmes et des filles.

- ▶ S'appuyer sur les filles victimes de mariage précoces : Celles qui en ont été les victimes serviront de conseillères et même de boussole contre d'éventuelles récidives de la situation. Des mesures sont donc à prendre et des activités doivent être prioritaires.

Parmi les mesures à prendre, il est impératif de :

- Informer sur la sexualité en s'appuyant sur les radios, les agents de santé et les ONG. Sans tabous, les enquêtés estiment qu'il faut aller vers une telle mesure. Des radios doivent se spécialiser à cette activité et organiser des débats sur la sexualité. Des gynécologues peuvent être sollicités à ce niveau et les ententes doivent être ouvertes aux femmes et aux hommes pour des questions, des éclaircissements. À tout moment, les radios doivent être et peuvent devenir des interlocuteurs privilégiés du monde des profanes sur les questions de sexualité. Outre les radios, des campagnes de proximité peuvent être organisées par le canal des ONG et autres associations. Il s'agit pour celles-ci de toucher le maximum possible les publics cibles composés essentiellement des femmes sans en exclure les hommes. Des cours de sexualité peuvent être intégrés comme volet de formation théorique à côté des activités pratiques dans les centres de formation professionnelle.
- Identifier les associations qui luttent contre le mariage précoce et les impliquer dans une dynamique partenariale. Cette option peut aussi contribuer à mener une lutte de proximité et à minimiser les coûts. Ces associations ayant déjà une certaine expérience dans la réalisation d'activités connexes (lutte contre l'excision, l'alphabétisation des femmes, etc.) peuvent servir de leviers pour la lutte contre le phénomène. Elles serviront surtout de relais dans la réalisation d'actions d'envergure. Toutefois, leur investigation sera suivie et évaluée. Le WILDAF peut jouer un grand rôle à ce niveau.

Les différentes actions ponctuelles à ce niveau permettront de donner plus de tonus à ces activités.

- Mettre en place un état civil stable. Ce rôle incombe essentiellement à l'Etat qui comme relais les communes. Il s'agira ici d'aider à la mise en œuvre d'un mécanisme de recensement des naissances à travers un état civil doté de fichier fiable au niveau national et qui résiste à toute falsification d'âge aux fins de mariage précoce.
- Impliquer les chefs de village et les autorités religieuses. Chaque chef de village connaît sa contrée. Quand le pari de leur implication est réussi, cela constitue un viatique pour atteindre les autres membres de la population. Dans les différentes contrées du reste le chef est considéré de façon métaphorique comme l'œil de la population, la tête de la population comme pour faire référence à l'intelligence et à la sagesse. L'implication des chefs quand est réussie, elle suscite en filigrane l'implication de tous.
- La formation, l'alphabétisation, la scolarisation des filles. Elles doivent être construites de manière à ce que les femmes soient constamment dans des actions d'appropriation à la fois de techniques, de théories et de principes moraux garantissant un meilleur devenir avec une forte diminution de mariage précoce. La scolarisation des filles sur ce registre doit être encouragée.
- La mise en œuvre des AGR. L'initiation et la mise en œuvre des AGR pourraient faciliter l'accès aux crédits. Les femmes pourraient être regroupées dans le cadre des CFPR (Centre Faro de Protection et de Reconstruction) Ces centres seront le cadre d'activités maraichères et autres liées au petit commerce. Les centres faro sont des centres de métiers pour les femmes. Elles y apprennent la transformation de produits locaux, font la saponification, la teinture. Les femmes doivent être autorisées à faire le petit commerce. Ces différentes mesures peuvent contribuer à asseoir plus d'autonomie. Aussi longtemps que la fille dépendra –t- elle de son mari, elle subira ses volontés. L'autonomisation permet d'aider les femmes dans la vie active à travers des AGR pour qu'elles ne vivent pas au crochet de leur mari. A ce niveau l'allégation de Amadou Hampathé Ba (1991 : xx) montre qu'on peut faire confiance aux femmes. Cet auteur a écrit : « *Les femmes africaines sont courageuses et pleines de ressources et il est bien rare qu'en cas de nécessité, elles ne trouvent pas un métier à exercer pour survivre particulièrement dans les périodes difficiles.* »
- Plaidoyer par rapport à la lecture du code. Il est essentiel que des renforcements de capacités des acteurs fassent. Ils doivent porter sur la maîtrise du code.

VII. SUGGESTIONS DES REpondants POUR PRÉVENIR LES MARIAGES PRÉCOCES

La scolarisation, la sensibilisation des parents, l'alphabétisation des filles, la formation professionnelle sont les principales solutions proposées pour lutter contre le mariage précoce (voir tableau 17). A notre avis ces facteurs pourraient donner une certaine autonomie à la jeune fille dans ses choix et ses décisions car une fille scolarisée peut au moins lire et comprendre certains de ses droits.

Tableau 19: Suggestions pour prévenir les mariages précoces

	Non	Oui
Alphabétisation des filles	47,2%	52,8%

Scolarisation des filles	30,5%	69,5%
Formation professionnelle	50,2%	49,8%
Application de la loi	59,9%	40,1%
Espacement des naissances	64,3%	37,5%
Relecture du code des personnes et de la famille	68,2%	31,8%
Promotion de l'abstinence sexuelle chez les jeunes	58,8%	41,2%
Sensibilisation des parents	40,8%	59,2%
Renforcer le rôle des autorités communales	67,2%	32,8%
Renforcer le rôle des autorités traditionnelles et religieuses	67,4%	32,6%

Dans ce tableau, ci-dessus, on remarque que sur 852 femmes précocement mariées, 643 d'entre elles (soit 72, 46%) ne savent pas qu'il existe un code des personnes et de la famille au Mali et sur 875 concernées par le même problème, 496 (soit 56,69%) ignorent l'existence d'un âge légal de mariage des jeunes filles dans le pays (voir tableau 18).

A ces propositions, on peut suggérer la création d'un fonds dédié à l'autonomisation de la jeune fille. Ce fonds pourrait être créé par l'Etat en collaboration avec tous les Partenaires Techniques et Financiers et des OSC qui interviennent dans le cadre de la lutte contre le mariage précoce.

CONCLUSION

Au Mali, malgré l'existence d'une panoplie d'intervenants étatiques et non étatiques, le mariage précoce reste une réalité annihilant les droits de la fille à l'éducation, à la santé et au bien être tout court.

Au terme de ce travail, il est important de souligner que le mariage précoce nuit à la santé de reproduction des jeunes filles. Si le phénomène persiste encore, il est et demeure le fruit d'un cautionnement d'une légitimation des mariages à la fois religieux musulmans et traditionnels. En d'autres termes une légalisation tacite de l'illégal. A ce niveau, les dispositions jurisprudentielles en la matière doivent être « activées » pour mieux cerner les contours d'une disposition sociale qui est en contraste avec la loi. La ratification des conventions internationales doit être questionnée à l'aune des pratiques sociales qui, par le simple fait qu'elles s'imposent ont droit de cité.

Le mariage précoce quelle que soit sa forme reste du viol (voire de la pédophilie) consenti. Il dépersonnalise la fille et annihile le plus souvent ses élans vers l'utilisation de toutes ses potentialités créatrices et d'émancipation dans une société en proie à l'analphabétisme. Une des preuves palpables, est l'arrêt brusque de son être car au lieu de se confiner au jeu qui est une activité naturelle de l'enfance, elle est amenée à gérer le foyer. Ainsi du statut d'enfant, la société lui fait porter la couronne de la « femmelette » au nom souvent des caractères fémininoïdes qui ne résistent pas à la critique mais servent plus de prétexte à justifier la stature de femme-objet.

Ne bénéficiant d'aucune information sur la sexualité, son sort se trouve alors sellé avec une grossesse prématurée. Ainsi au lieu qu'elle soit dans une pédiatrie pour recevoir des soins pour enfant, elle se retrouve dans une maternité, un lit d'accouchement prête à donner naissance à un enfant pendant qu'elle est elle-même enfant.

Face à ce sort qui attend de nombreuses jeunes filles, l'heure n'est plus à l'indifférence car ce sort est loin d'être la trame d'un péché originel quelconque encore moins d'un destin confisqué. Il s'agit d'abord d'agir pour ces nombreuses femmes qui sans le vouloir ont été victimes des traumatismes causés par le mariage précoce et pour lesquelles, l'existence est devenue à la limite un cul-de-sac. Il s'agit d'agir pour que la fille ne soit plus considérée comme une petite femme mais comme un être immature et en miniature. Il s'agit de la sécuriser d'un mariage précoce qui n'est pas loin d'un « terrorisme libidinal ».

BIBLIOGRAPHIE (à compléter)

CHARLIER J E et VAN CAMPENHOUDT L (2014) *4 méthodes de recherche en sciences sociales, cas pratiques pour l'Afrique francophones et le Maghreb*, Dunod, Paris.

TRAORE I S (2016) L'éloge de l'éducation traditionnelle dans l'œuvre d'Amadou Hampathé BA, *Revue de Littérature et d'esthétique négro-africaine* 0-garde vol 2 n°17.indd 7 22, Abidjan.

UNFPA (2013) - « *La mère-enfant : Face aux défis de la grossesse chez les adolescentes.* », Etat de la population mondiale, UNFPA, New York.

UNICEF (2001) - Le mariage précoce, *Digest Innocenti, No7, Mars 2001*, Florence, Italie, 28p.

UNICEF (2014a) – *La situation des enfants dans le monde : Chaque enfant compte*, 116 p.

UNICEF (2014b) - La situation des enfants dans le monde : Réimaginer l'avenir. Tableau statistique 9. Protection de l'enfant.

UNICEF et ICRW (2015) - Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et de centre

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

Tableau A.1 : Répartition des femmes enquêtées selon leur âge actuel et le fait d'être mariée précocement ou non

Groupes d'âges	Mariée précocement		Mariée non précocement		Total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
15-19 ans	94	10,23	28	3,93	122	7,48
20-24 ans	194	21,12	124	17,42	318	19,5
25-29 ans	150	16,32	151	21,22	301	18,45
30-34 ans	128	13,93	147	20,65	275	16,86
35-39 ans	89	9,68	113	15,87	202	12,39
40-44 ans	97	10,55	59	8,27	156	9,56
45-49 ans	167	18,17	90	12,64	257	15,76
Total	919	100	712	100	1631	100

Tableau A.2 : Répartition des enquêtés selon la question « Selon vous, une fille peut-elle refuser d'être donnée en mariage avant l'âge de 18 ans » par sexe

Tableau A.3 : Répartition des enquêtés selon la question « quelles suggestion faites-vous pour prévenir les mariages précoces des filles ?

Tableau : A4 : Pourcentage de femmes et de filles de 15-49 mariées ou en union avant 18 ans

Groupes d'âges	Mariage précoce								
	Mariée précocement			Mariée non précocement			Total		
	Effectif	%	% par groupe d'âge	Effectif	%	% par groupe d'âge	Effectif	%	%
15-19 ans	2	1,1	50,0	2	0,5	50,0	4	0,7	100,0
20-24 ans	34	18,4	37,4	57	13,5	62,6	91	15,0	100,0
25-29 ans	41	22,2	32,8	84	19,9	67,2	125	20,6	100,0
30-34 ans	31	16,8	26,7	85	20,1	73,3	116	19,1	100,0
35-39 ans	35	18,9	31,8	75	17,8	68,2	110	18,1	100,0
40-44 ans	16	8,6	24,2	50	11,8	75,8	66	10,9	100,0
45-49 ans	26	14,1	27,4	69	16,4	72,6	95	15,7	100,0
Ensemble	185	100,0	30,5	422	100,0	69,5	607	100,0	100,0

Tableau : A4 : Répartition des enquêtés selon leur niveau de connaissance sur les mariages précoces et la précocité ou non de leur mariage

Connaissance sur les mariages précoces	Mariage précoce								
	Mariée précocement			Mariée non précocement			Total		
	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%
Ne connaît pas	20	10,8	45,5	24	5,7	54,5	44	7,2	100,0
Connait	156	84,3	29,3	376	89,1	70,7	532	87,6	100,0
Ne sait pas	9	4,9	29,0	22	5,2	71,0	31	5,1	100,0
Total	185	100,0	30,5	422	100,0	69,5	607	100,0	100,0

Tableau : A5 : Répartition des enquêtées mariées selon les différents niveaux de connaissance sur les conséquences des mariages précoces et la précocité ou non de leur mariage

Indicateurs	Mariage précoce								
	Mariée précocement			Mariée non précocement			Total		
	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%
Connaissance sur les mariages précoces									
Ne connaît pas	20	10,8	45,5	24	5,7	54,5	44	7,2	100,0
Connait	156	84,3	29,3	376	89,1	70,7	532	87,6	100,0
Ne sait pas	9	4,9	29,0	22	5,2	71,0	31	5,1	100,0
Total	185	100,0	30,5	422	100,0	69,5	607	100,0	100,0
Conséquences sanitaires									
Ne connaît pas	119	64,3	32,6	246	58,3	67,4	365	60,1	100,0
Connait	66	35,7	27,3	176	41,7	72,7	242	39,9	100,0
Total	185	100,0	30,5	422	100,0	69,5	607	100,0	100,0
Conséquences									

économiques du mariage précoce									
Ne connaît pas	150	81,1	35,5	272	64,5	64,5	422	69,5	100,0
Connait	35	18,9	18,9	150	35,5	81,1	185	30,5	100,0
Total	185	100,0	30,5	422	100,0	69,5	607	100,0	100,0

Tableau : A6 : Répartition des enquêtées mariées selon le niveau de scolarisation et la précocité du mariage de la fille

Niveau d'instruction	Précocité du mariage de la fille					
	Mariée précocement		Mariée non précocement		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Non instruit	4	6,3	5	2,8	9	3,8
Primaire	40	63,5	105	59,3	145	60,4
Secondaire1	17	27,0	47	26,6	64	26,7
Secondaire2	2	3,2	16	9,0	18	7,5
Supérieur	0	0,0	1	0,6	1	0,4
Ecole coranique	0	0,0	2	1,1	2	0,8
Autre	0	0,0	1	0,6	1	0,4
Total	63	100,0	177	100,0	240	100,0

Tableau : A7 : Répartition des enquêtées mariées selon l'activité économique du père et la précocité du mariage de la fille

Activités économiques du père	Précocité du mariage de la fille					
	Mariée précocement		Mariée non précocement		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Personnel des professions scientifiques et assimilés	4	2,3	12	3,1	16	2,9
Directeurs et cadres supérieurs	0	0,0	2	0,5	2	0,4
Personnel administratif et assimilés	0	0,0	2	0,5	2	0,4
Personnel commercial et vendeurs	0	0,0	4	1,0	4	0,7
Travailleur spécialisés dans les services	3	1,7	3	0,8	6	1,1
Agriculteurs, éleveurs et assimilés	159	91,9	343	88,6	502	89,6
Ouvriers manœuvres non agricoles	7	4,0	21	5,4	28	5,0
Total	173	100,0	387	100,0	560	100,0

Tableau : A8 : Répartition des enquêtées mariées selon l'activité économique de la mère et la précocité du mariage de la fille

Activités économiques de la mère	Précocité du mariage de la fille					
	Mariée précocement		Mariée non précocement		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Personnel des professions scientifiques et assimilés	1	0,7	1	0,4	2	0,5
Directeurs et cadres supérieurs	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Personnel administratif et assimilés	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Personnel commercial et vendeurs	5	3,3	10	3,8	15	3,6
Travailleur spécialisés dans les services	0	0,0	2	0,8	2	0,5
Agriculteurs, éleveurs et assimilés	143	94,7	234	90,0	377	91,7
Ouvriers manœuvres non agricoles	2	1,3	13	5,0	15	3,6
Total	151	100,0	260	100,0	411	100,0

Tableau : A9 : Répartition des enquêtées mariées selon le niveau d’instruction du père et la précocité du mariage de la fille

Niveau d’instruction du père au moment de la première union	Précocité du mariage de la fille					
	Mariée précocement		Mariée non précocement		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Non instruit	155	83,8	342	81,0	497	81,9
Primaire	13	7,0	40	9,5	53	8,7
Secondaire1	10	5,4	19	4,5	29	4,8
Secondaire2	1	,5	10	2,4	11	1,8
Supérieur	1	,5	2	,5	3	,5
Ecole coranique	1	,5	0	,0	1	,2
Autre	0	,0	1	,2	1	,2
NSP	4	2,2	8	1,9	12	2,0
Total	185	100,0	422	100,0	607	100,0

Tableau : A10 : Répartition des enquêtées mariées selon le niveau d’instruction de la mère et la précocité du mariage de la fille

Tableau : A11 : Répartition des enquêtées mariées selon la religion de la fille et la précocité du mariage

Tableau A12 : Répartition des enquêtées selon l'ethnie d'origine et la précocité du mariage de la fille

Graphique A 1 : Les suggestions pour prévenir les mariages des filles avant l'âge de 18 ans dans votre localité

Numéro du Questionnaire |_|_|_|_|

**Lutter contre les mariages précoces
par l'autonomisation des filles au Mali**

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

DESTINE AUX PERSONNES DE SEXE FEMININ AGEES DE 18 ANS OU PLUS

IDENTIFICATION	
Région _____	REGION _ _
Préfecture _____	PREFECTURE _ _
Nom de la localité _____	
Milieu (Urbain = 1 rural = 2)	Urbain/Rural _
Numéro de grappe (ZD) _____	NUMÉRO DE ZD _ _
Numéro du ménage : _____	NUMÉRO DE MENAGE _ _
Nom et numéro de ligne du répondant _____	NUMÉRO LIGNE RÉPONDANT _ _
Nom de l'enquêteur : _____	NUMÉRO ENQUETEUR _ _
Date de l'interview _____	_ _ _ _ 2016 J M
Nom du contrôleur : _____	NUMÉRO CONTROLEUR _
Heure de début de l'interview _ _ h _ _ mn	

Les renseignements contenus dans ce questionnaire sont confidentiels.
Ils sont couverts par le secret statistique et ne peuvent être publiés que sous forme anonyme.



Formulaire de Consentement éclairé pour l'interview du/de la Répondant (e)

Trouvez le répondant, présentez-vous et lisez la déclaration suivante :

Bonjour, je me nomme, je représente une unité de recherche de La FSHSE de L'ULSHB. Nous venons en appui au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et celui des Affaires Sociales, de la Promotion de la Femme et de l'alphabétisation du Mali pour analyser et rechercher des solutions aux mariages précoces des filles.

Nous menons une étude de référence qui vise à contribuer à la baisse de la prévalence des mariages précoces à travers la génération de connaissances nouvelles et de solutions alternatives durables.

Je voudrais vous poser quelques questions sur vous-même, votre famille, et la communauté dans cette zone.

L'interview devrait durer environ 30 minutes. Votre participation est absolument volontaire, et vous ne serez pas sanctionné si vous refusez d'y prendre part. Vous êtes libre de poser toutes questions ou de demander autant de précisions que vous souhaitez avant de donner votre accord pour l'interview, pendant ou après l'interview.

Vous pouvez également contacter les personnes suivantes pour toutes informations ou questions d'éclaircissements :

Dr Idrissa Soïba Traoré... 0022376305442 à LA FSHSE ou

Dr Bréma Ely Dicko...0022376196999 à LA FSHSE

Vous ne bénéficierez pas directement des avantages de l'interview ; toutefois, les autorités gouvernementales, notamment les ministères concernés utiliseront les résultats de l'étude pour améliorer les informations et les services offerts aux populations dans votre communauté. Votre participation à cette interview implique peu de risques. Aucune compensation monétaire ne vous sera accordée pour votre participation à cette évaluation.

L'interview sera menée dans un cadre privé qui assure la confidentialité. Vos réponses resteront confidentielles. Votre nom n'apparaîtra dans aucun rapport. Aucune information personnelle ne sera consignée dans les données. Nous ne communiquerons pas vos informations à qui que ce soit dans votre communauté, et nous ne vous identifierons en aucune façon si les résultats de cette interview sont publiés. Seuls les chercheurs auront accès à vos réponses qu'ils utiliseront pour préparer le rapport. Toutes les données seront conservées dans un endroit verrouillé et sécurisé. Vous pouvez refuser de participer à l'entrevue dans le cadre de cette évaluation, vous pouvez refuser de répondre à toute question lors de l'interview et vous êtes libre d'interrompre l'interview à tout moment.

Avez-vous des questions? Êtes-vous d'accord pour participer à cette interview?

Oui = 1 Non = 2 => FIN (Ne pas continuer)

Déclaration de l'enquêteur

"Je soussigné, reconnais avoir expliqué au/à la répondant(e) dans une langue qu'il/elle comprend, les objectifs et les procédures de l'entretien, de même que les risques et les avantages impliqués dans l'étude. Je lui ai aussi donné mon adresse, au cas où il/elle aurait d'autres questions. Je

confirme que le/la répondant(e) a volontairement consenti à prendre part à l'interview."

Signature de l'enquêteur

Jour

Mois

|_|_|_| |_|_|_| 2016

SECTION 1 : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ENQUETE(E)S

105	Quelle est votre groupe ethnique (ou nationalité pour les non- nationaux)?	<p>_____ </p> <p><i>(Ecrire en clair)</i></p>	
106	Quelle religion pratiquez-vous principalement ?	<p>Traditionnelle.....</p> <p>..... 1</p> <p>Catholique.....2</p> <p>Protestante/Méthodiste/ Assemblée de Dieu.....3</p> <p>Islamique.....4</p> <p>Autre chrétienne.....5</p> <p>Aucune6</p>	
107a	Avez-vous fréquenté l'école ?	<p>Oui, mais ne fréquente plus1</p> <p>Oui, continue de fréquenter 2</p> <p>Non, n'a jamais été à l'école 3</p> <p>Non, n'a jamais été à l'école mais alphabétisé (e)..... 4</p> <p>Ecole coranique.....</p> <p>...5</p>	<p>} →</p> <p>Q108</p>

107b	Quelle est la dernière classe que vous avez fréquentée (que vous fréquentez) ?	<p>1^{ère} année 11</p> <p>2^{ème} année 12</p> <p>3^{ème} année 13</p> <p>4^{ème} année 14</p> <p>5^{ème} année 15</p> <p>6^{ème} année 16</p> <p>7^{ème} année 21</p> <p>8^{ème} année 22</p> <p>9^{ème} année 23</p> <p>10^{ème} année 24</p>	
------	---------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

		11 ^{ème} année31 Terminale 32 Supérieur 1 ^{ère} année... 33 Supérieur 2 ^{ème} année 41 Supérieur 3 ^{ème} année 42 Supérieur 4 ^{ème} année 43 Supérieur 5 ^{ème} année et plus 44 Ecole coranique..... 45 Autre (préciser) 50	
108	<i>[Si 3; 4 ou 5 à Q106] poser la question suivante :</i> Pouvez-vous lire une lettre ou un journal dans une langue (facilement, difficilement ou pas du tout)?	Facilement..... 1 Difficilement..... 2 Pas du tout..... 3 Pas de réponse..... 4	

Section 2 : CONNAISSANCE ET ATTITUDES LIEES AU MARIAGE PRECOCE

N°	QUESTIONS	CLASSIFICATION DES CODES	ALLER A																								
201	A partir de quel âge la jeune fille peut-elle être mariée ?	- Moins de 14 ans 1 - Entre 14 et 17 ans 2 - A partir de 18 ans..... 3 - Ne sait pas 98																									
202a	Avez-vous une sœur ou une parente qui a été mariée (ou donnée en mariage) avant l'âge de 18 ans ?	Oui1 Non.....2 Pas de réponse9																									
202b	Connaissez-vous une personne qui a été mariée (ou donnée en mariage) avant l'âge de 18 ans ?	Oui1 Non.....2 Pas de réponse9																									
203	En dehors de l'âge, à quels signes reconnaît-t-on qu'une jeune fille a l'âge de se marier ?	- La corpulence.....1 (<i>Précisez</i>) ?..... - Les signes de puberté.....2 (<i>Précisez</i>) ?..... - Autres (<i>Précisez</i>)..... 99																									
204	Quelles sont les normes traditionnelles et religieuses qui peuvent légitimer les mariages précoces?	<table border="1" data-bbox="738 1771 1337 2072"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>OU</th> <th>NO</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th>I</th> <th>N</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Le consentement des parents</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Le consentement de la fille</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>Le versement de la dot</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>Célébration du mariage</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			OU	NO			I	N	A	Le consentement des parents	1	0	B	Le consentement de la fille	1	0	C	Le versement de la dot	1	0	D	Célébration du mariage	1	0	
		OU	NO																								
		I	N																								
A	Le consentement des parents	1	0																								
B	Le consentement de la fille	1	0																								
C	Le versement de la dot	1	0																								
D	Célébration du mariage	1	0																								

N°	QUESTIONS	CLASSIFICATION DES CODES	ALLER A																																												
		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="738 147 807 219">E</td> <td data-bbox="807 147 1161 219">Autres (<i>précisez</i>)</td> <td data-bbox="1161 147 1246 219">1</td> <td data-bbox="1246 147 1337 219">0</td> </tr> </table>	E	Autres (<i>précisez</i>)	1	0																																									
E	Autres (<i>précisez</i>)	1	0																																												
205	Arrive-t-il que certains parents dans le village/la localité marient leur fille avant l'âge? (âge enregistré en Q.201)	Non, jamais1 Oui, quelquefois..... 2 Oui, très souvent.....3 Ne sait pas 8																																													
206	<p><i>Si oui</i>, quelles sont les raisons de ces mariages précoces ?</p> <p><i>(Quelles sont les raisons évoquées par ces parents/familles pour justifier ces mariages précoces ?)</i></p> <p>Autre raison?</p> <p><i>(Plusieurs réponses possibles)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="738 667 807 739"></th> <th data-bbox="807 667 1161 739"></th> <th data-bbox="1161 667 1246 739">OU I</th> <th data-bbox="1246 667 1337 739">NO N</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="738 739 807 810">A</td> <td data-bbox="807 739 1161 810">Pour mieux éduquer la fille</td> <td data-bbox="1161 739 1246 810">1</td> <td data-bbox="1246 739 1337 810">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 810 807 927">B</td> <td data-bbox="807 810 1161 927">Pour éviter les grossesses illégitimes de la fille</td> <td data-bbox="1161 810 1246 927">1</td> <td data-bbox="1246 810 1337 927">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 927 807 999">C</td> <td data-bbox="807 927 1161 999">Pour perpétuer la lignée familiale</td> <td data-bbox="1161 927 1246 999">1</td> <td data-bbox="1246 927 1337 999">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 999 807 1070">D</td> <td data-bbox="807 999 1161 1070">Pour réduire les charges de la famille de la fille</td> <td data-bbox="1161 999 1246 1070">1</td> <td data-bbox="1246 999 1337 1070">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 1070 807 1142">E</td> <td data-bbox="807 1070 1161 1142">Pour s'assurer de la virginité de la fille</td> <td data-bbox="1161 1070 1246 1142">1</td> <td data-bbox="1246 1070 1337 1142">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 1142 807 1214">F</td> <td data-bbox="807 1142 1161 1214">Pour respecter les préceptes de la religion</td> <td data-bbox="1161 1142 1246 1214">1</td> <td data-bbox="1246 1142 1337 1214">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 1214 807 1375">G</td> <td data-bbox="807 1214 1161 1375">Pour honorer le rang social de la famille (acquérir un statut social)</td> <td data-bbox="1161 1214 1246 1375">1</td> <td data-bbox="1246 1214 1337 1375">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 1375 807 1491">H</td> <td data-bbox="807 1375 1161 1491">Pour renforcer les alliances familiales</td> <td data-bbox="1161 1375 1246 1491">1</td> <td data-bbox="1246 1375 1337 1491">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 1491 807 1563">I</td> <td data-bbox="807 1491 1161 1563">En échange de biens, d'argent et de services</td> <td data-bbox="1161 1491 1246 1563">1</td> <td data-bbox="1246 1491 1337 1563">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 1563 807 1635">J</td> <td data-bbox="807 1563 1161 1635">Autres (<i>précisez</i>)</td> <td data-bbox="1161 1563 1246 1635">1</td> <td data-bbox="1246 1563 1337 1635">0</td> </tr> </tbody> </table>			OU I	NO N	A	Pour mieux éduquer la fille	1	0	B	Pour éviter les grossesses illégitimes de la fille	1	0	C	Pour perpétuer la lignée familiale	1	0	D	Pour réduire les charges de la famille de la fille	1	0	E	Pour s'assurer de la virginité de la fille	1	0	F	Pour respecter les préceptes de la religion	1	0	G	Pour honorer le rang social de la famille (acquérir un statut social)	1	0	H	Pour renforcer les alliances familiales	1	0	I	En échange de biens, d'argent et de services	1	0	J	Autres (<i>précisez</i>)	1	0	
		OU I	NO N																																												
A	Pour mieux éduquer la fille	1	0																																												
B	Pour éviter les grossesses illégitimes de la fille	1	0																																												
C	Pour perpétuer la lignée familiale	1	0																																												
D	Pour réduire les charges de la famille de la fille	1	0																																												
E	Pour s'assurer de la virginité de la fille	1	0																																												
F	Pour respecter les préceptes de la religion	1	0																																												
G	Pour honorer le rang social de la famille (acquérir un statut social)	1	0																																												
H	Pour renforcer les alliances familiales	1	0																																												
I	En échange de biens, d'argent et de services	1	0																																												
J	Autres (<i>précisez</i>)	1	0																																												
207	Qui décide le plus souvent du mariage de la jeune fille dans votre famille?	- la mère seule1 - la mère et les autres femmes de la Famille.....2 - le père seul3 - Le père et les autres hommes de la famille...4																																													

N°	QUESTIONS	CLASSIFICATION DES CODES	ALLER A
		- les pères et les mères ensemble.....5 - autres (<i>précisez</i>) _____ 88	
208	Pourquoi cette (ou ces personnes)	_____ _____ _____ _ _	
209a	Connaissez-vous le code des personnes et de la famille ?	Oui1 Non.....2 →→ Pas de réponse9	Q209
209	Savez-vous qu'il y a un âge légal de mariage des filles dans le pays ? <i>(Savez-vous qu'il y a une loi qui fixe l'âge officiel au mariage ?)</i>	Oui1 Non.....2 →→ Pas de réponse9	Q211
211 Et 211b	Selon vous, que faut-il faire quand les parents donnent leurs filles en mariage <u>avant l'âge de 18 ans</u> ?	Sanctionner.....1 Sensibiliser.....2 Pas de réponse9	
211b	Savez-vous l'âge légal au plan international et régional	Oui1 Non.....2 Pas de réponse9	
212	Selon vous, la fille/femme peut- elle refuser de se marier ?	Oui1 Non.....2 Pas de réponse9	

N°	QUESTIONS	CLASSIFICATION DES CODES	ALLER A

SECTION 3A : HISTOIRE MATRIMONIALE DE L'ENQUETEE : PREVALENCE DU MARIAGE PRECOCE

Combien d'unions avez-vous contractées au total ? |__| union(s) Si 0 →Aller à Q321

Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur votre (vos) union (s) conjugale(s)? Commençons par la dernière union.

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308 Si Q308 = 2 ou 3
------	------	-------	-------	-------	------	------	------	------	-----------------------------

N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire <i>(Voir Modalités en dessous du tableau)</i>	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée avant l'âge de 18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrire <i>I= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire</i> <i>Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306</i>	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir <i>1ere case= code état mat. 2^{ème} case= nb d'épouses avant vous. Attention 6 épouses et +=6. 3^{ème} case=rang de la femme dans l'union (case2+1)</i>	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → →Q320a	Année de fin d'union
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1.	_____	_ _	Age		_ _ _	A= _ _ _	_ _ _	_	_ _ _ _

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308
N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire (Voir Modalités en dessous du tableau)	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée</u> avant l'âge de <u>18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrire <i>1= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire</i> Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir <i>1ere case= code état mat.</i> <i>2ème case= nb d'épouses avant vous.</i> Attention 6 épouses et +=6. <i>3ème case=rang de la femme dans l'union (case2+1)</i>	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → →Q320a	Si Q308 = 2 ou 3 Année de fin d'union
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
	-	_____ (à Autre préciser)	_ _	_	A B C	_ Année B= _ _ _ _ _ Année	Eta. Rang Ep		Année

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308
N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire (Voir Modalités en dessous du tableau)	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée</u> avant l'âge de <u>18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrire <i>1= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire</i> Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir <i>1ere case= code état mat. 2ème case= nb d'épouses avant vous. Attention 6 épouses et +=6. 3ème case=rang de la femme dans l'union (case2+1)</i>	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → →Q320a	Année de fin d'union
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
2.	_____	_ _	Age	_	_ _ _	A= _ _ _ _ Année	_ _ _ Eta. Ep Rang	_	_ _ _ _ Année

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308
N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire (Voir Modalités en dessous du tableau)	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée</u> avant l'âge de <u>18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrire <i>1= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire</i> Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir <i>1ere case= code état mat.</i> <i>2ème case= nb d'épouses avant vous.</i> Attention 6 épouses et +=6. <i>3ème case=rang de la femme dans l'union (case2+1)</i>	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → →Q320a	Année de fin d'union
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
				_	A B C				

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308
N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire (Voir Modalités en dessous du tableau)	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée</u> avant l'âge de <u>18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrire <i>1= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire</i> Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir <i>1ere case= code état mat.</i> <i>2ème case= nb d'épouses avant vous.</i> Attention 6 épouses et +=6. <i>3ème case=rang de la femme dans l'union (case2+1)</i>	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → →Q320a	Année de fin d'union
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
3.	_____	_ _	Age _ _	_	_ _ _	A= _ _ _ _ _ Année	_ _ _ Eta. Ep Rang	_	_ _ _ _ Année

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308
N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire (Voir Modalités en dessous du tableau)	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée</u> avant l'âge de <u>18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrire <i>1= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire</i> Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir <i>1ere case= code état mat.</i> <i>2ème case= nb d'épouses avant vous.</i> Attention 6 épouses et +=6. <i>3ème case=rang de la femme dans l'union (case2+1)</i>	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → →Q320a	Année de fin d'union
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
				_	A B C				

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308
N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire (Voir Modalités en dessous du tableau)	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée</u> avant l'âge de <u>18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrire <i>1= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire</i> Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir <i>1ere case= code état mat. 2ème case= nb d'épouses avant vous. Attention 6 épouses et +=6. 3ème case=rang de la femme dans l'union (case2+1)</i>	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → Q320a	Année de fin d'union
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
4	_____	_ _	Age _ _	_	_ _ _	A= _ _ _ _ _ Année	_ _ _ Eta. Ep Rang	_	_ _ _ _ Année

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308
N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire (Voir Modalités en dessous du tableau)	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée</u> avant l'âge de <u>18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrire <i>1= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire</i> Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir <i>1ere case= code état mat.</i> <i>2ème case= nb d'épouses avant vous.</i> Attention 6 épouses et +=6. <i>3ème case=rang de la femme dans l'union (case2+1)</i>	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → →Q320a	Année de fin d'union
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
				_	A B C				

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308
N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire (Voir Modalités en dessous du tableau)	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée avant l'âge de 18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrivez 1= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir 1ere case= code état mat. 2ème case= nb d'épouses avant vous. Attention 6 épouses et +=6. 3ème case=rang de la femme dans l'union (case2+1)	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → →Q320a	Année de fin d'union
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
5	_____	_ _ _____ Autre (à	Age _ _	_	_ _ _	A= _ _ _ _ _ Année	_ _ _ Eta. Ep	_	_ _ _ _ Année

Q300	Q301	*Q302	Q303a	Q303b	Q304	Q305	Q306	Q307	Q308		
N° de l'union	Quel est le nom du conjoint/Partenaire	Ethnie du conjoint/Partenaire (Voir Modalités en dessous du tableau)	Age au début de l'union ? Inscrire l'âge d'entrée en union (en années révolues)	Si <u>mariée</u> avant l'âge de <u>18 ans</u> : Pourquoi vous étiez-vous mariée à cet âge ? 1=Forcée par les parents/proches 2=Demande de la belle famille 3=Enceinte 4=Voulait se marier (Choix personnel/individuel) 8=Autre (Préciser) _____	Quel est le type de cérémonie ? A = Coutumière B = Civile C = Religieuse Enquêteur, plusieurs réponses sont possibles. Inscrire <i>1= Oui si une cérémonie est célébrée ou 0=Non si le contraire</i> Si aucune cérémonie inscrire 0 dans chaque case et → Q306	Si cérémonie, inscrire l'année de la cérémonie Si Non concerné, inscrire 9999 (cérémonies pour lesquelles l'enquête a répondu "Non")	Quelle était la situation matrimoniale du conjoint avant de vous marier ? 1=Célibataire 2=Marié monogame 3=Marié polygame 4=Divorcé, Séparé 5=Veuf 8 = n'a pas cherché à savoir <i>1ere case= code état mat.</i> <i>2ème case= nb d'épouses avant vous.</i> Attention 6 épouses et +=6. <i>3ème case=rang de la femme dans l'union (case2+1)</i>	Quelle est l'issue de l'union ? En cours =1 Divorce/séparation=2 Veuvage =3 Si en cours, passez à l'union précédente Si pas d'union précédente → →Q320a	Année de fin d'union		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)		
				_	A	B	C				

***Q302 : Modalités et Codes pour Ethnie du conjoint/Partenaire :**

Bembara/Malinké= 20 ; Peulh/Diawando= 21; Songhoï/Arma= 22 ; Soninké/khassonké= 23 ; Maure/Arabe/Touareg = 24 ; Etranger = 55 ; Autres (à préciser) = 60 _____

SECTION 3B : Déterminants sociodémographiques et économiques de la pratique du mariage précoce

N°	QUESTIONS	CLASSIFICATION DES CODES	ALLER A
<i>Caractéristiques de la première union</i>			
320a	Quelle était votre activité professionnelle ou votre occupation au début de cette première union ?	_____ __ __ (Ecrire en clair)	
320b	Quelle était l'activité professionnelle ou l'occupation de votre conjoint au début de cette première union ?	_____ __ __ (Ecrire en clair)	
321a	<i>(je voudrais maintenant vous poser des questions sur votre activité sexuelle pour mieux comprendre certains aspects importants de la vie)</i> A quel âge avez-vous eu votre <u>premier rapport sexuel</u> ?	__ __ (en années révolues) Jamais eu de rapports sexuels77 → Refus de répondre.....97 Ne Sait Pas98	Q326a
321b	Est-ce que ce rapport sexuel était avec votre consentement ou bien forcé ?	Oui 1 Non 2	
322	A quel âge avez-vous eu votre <u>première grossesse</u> ?	__ __ (en années révolues) Jamais eu de grossesse77 → Refus de répondre.....97 NSP98	Q325
323	A quel âge avez-vous eu votre <u>premier accouchement</u> ?	__ __ (en années révolues) Jamais eu de grossesse77 → Jamais eu d'accouchement...88 → Refus de répondre.....97 NSP98	
324	Quelle <u>principale</u> difficulté avez-vous eue à l'accouchement de cet enfant ?	Aucune 0 Césarienne 1	

		Décès de l'enfant à la naissance 2 Fistule 3 Autre cas (<i>préciser</i>) 8	
325	Quel était le statut d'occupation du logement dans lequel vous habitez au moment où vous étiez <u>mariée pour la première fois</u> ?	Hébergée 1 Locataire 2 Propriétaire..... 3 Propriété familiale..... 4	
326a	Aviez-vous l'électricité dans ce logement ?	Oui..... 1 Non..... 0	
326b	Aviez-vous de <u>l'eau courante</u> dans ce logement ?	Oui..... 1 Non..... 0	
326c	Possédiez-vous un <u>poste radio</u> dans votre ménage ?	Oui..... 1 Non..... 0	
326d	Possédiez-vous un <u>poste téléviseur</u> dans votre ménage ?	Oui..... 1 Non..... 0	
326e	Possédiez-vous un <u>téléphone (fixe)</u> dans votre ménage ?	Oui..... 1 Non..... 0	
326f	Possédiez-vous un <u>téléphone portable</u> (mobile) dans votre ménage ?	Oui..... 1 Non..... 0	
327	Avez-vous déjà été enceinte ou êtes-vous actuellement enceinte ?	Oui1 Oui, actuellement enceinte2 Non, jamais3 =>>	Q331a
<i>Pour les femmes mariées, veuves, divorcées</i>			
328	Combien de grossesses avez vous eues au total au cours de votre vie, y compris celles qui n'ont pas abouti à une naissance vivante (<u>on ne compte pas la grossesse en cours</u>) :	_ _	
329	Parmi ces grossesses, combien avez-vous eues au total de : (Citer les rubriques une à une)	A. Naissances vivantes _ _ B. Mort-nés _ _ C. Fausses couches ou avortements Spontanés _ _	

		D. Avortements provoqués (décidés par vous-mêmes) __ __ E. Avortements thérapeutiques __ __ F. Grossesses extra-utérines __ __	
330	Nombre total d'enfants que vous avez eus en union et hors union et qui sont actuellement en vie ?	A. Nombre total : __ __ B. Nombre de filles : __ __ C. Nombre de garçons : __ __	
331a	Quelles méthodes de planification familiale connaissez-vous ? <i>Citer les 2 principales</i>	_____ __ __ _____ __ __ <i>Si aucune méthode, inscrire 99 dans les cases</i> →→	Q332
331b	Quelle <u>principale méthode</u> de planification familiale utilisez-vous ?	_____ __ __ <i>Si aucune méthode, inscrire 99 dans les cases</i>	
332	Quels sont les âges de vos 3 premières filles actuellement en vie ?	1 - __ __ 2 - __ __ 3- __ __ <i>Si enquêtée non concernée (pas de fille en vie), inscrire 99 dans les cases</i> →→	Q336
Pour les femmes ayant des filles âgées de <u>10 ans ou plus</u> et qui sont mariées/en union.			
333	Quel est l'âge au <u>1^{er} mariage</u> de chacune de vos filles de <u>10 ans ou plus</u> et qui sont mariées/en union ?	1 - __ __ 2 - __ __ 3- __ __ <i>Si enquêtée non concernée (pas de fille de <u>10 ans ou plus en union</u>), inscrire 99 dans les cases</i>	

334	Si vous deviez donner conseil à votre fille, (si vous aviez une fille), à quel âge souhaiteriez-vous qu'elle se marie ?	____ ____ ans	
335	Pourquoi cet âge ?	_____ _____ _____ _____ _____	
336a	En dehors de vos travaux ménagers, faites-vous actuellement un autre travail ? (SONDEZ POUR CONNAITRE LA REPONSE)	Oui1 Non.....2 ➔ Pas de réponse9	Q340
336b	Si <u>oui</u> , que faites-vous? (SONDEZ POUR CONNAITRE LA REPONSE)	Agricultrice (travaille dans son propre champ/dans le champ du conjoint.....1 Petite commerçante/proprie entreprise.....2 Salarisée3 Aide à domicile4 Employée dans les exploitations agricoles/plantations5 Etudiante6 Travailleuse occasionnelle7 Autre, (spécifier)_____8 Pas de réponse99 - Sans objet.77	
337	Avez-vous une rémunération / bénéfice pour ce travail? (SONDEZ POUR CONNAITRE LA REPONSE)	Oui1 Non.....2 ➔	Q340

339	Quel genre de rémunération recevez-vous? (Considérer la modalité dominante)	- Argent.....1 - Nourriture2 - Vêtements3 - Autre 4	
340	Appartenez-vous à une organisation ou groupement de femmes?	Oui1 Non.....2 → Pas de réponse9	Q343
341	Type d'organisation (Considérer la principale organisation)	CAFO.....1 APDF.....2 WILDAF.....3 EPC.....4 Organisation soutenue par les ONG.....5 _ _	
342	Quelle est la principale activité de votre organisation?	_____ _____ _____ _ _	
343	A quel âge avez-vous exercé pour la première fois une activité rémunérée ?	_ _ Age en années révolues Aucune idée99	
345	<u>[Si jeune de moins de 18 ans et célibataire au moment de l'enquête]</u> Avec qui vivez-vous actuellement ?	Père biologique.....1 Mère biologique...2 Mes deux parents bio 3 Parent côté paternel..4 Parent côté maternel5 Tuteur4 Autre personne (Préciser)_____8	
Pour toutes les femmes			
346	Quel est le statut d'occupation de votre logement actuel ?	Hébergée 1 Locataire 2 Propriétaire..... 3 Propriété familiale..... 4	

347a	Avez-vous <u>l'électricité</u> dans ce logement ?	Oui..... 1 Non..... 0	
347b	Avez-vous de <u>l'eau courante</u> dans ce logement ?	Oui..... 1 Non..... 0	
347c	Possédez-vous un <u>poste radio</u> dans <u>votre ménage</u> ?	Oui..... 1 Non..... 0	
347d	Possédez-vous un <u>poste téléviseur</u> dans votre ménage ?	Oui..... 1 Non..... 0	
347e	Possédez-vous un <u>téléphone (fixe)</u> dans votre ménage ?	Oui..... 1 Non..... 0	
347f	Possédez-vous un <u>téléphone portable</u> (mobile) dans votre ménage ?	Oui..... 1 Non..... 0	

SECTION 4 : Conséquences économiques, sanitaires et sociales des mariages précoces

N°	QUESTIONS	CLASSIFICATION DES CODES				ALLER A
401	<p>Selon vous, quelles peuvent être les conséquences sanitaires des mariages précoces pour les filles?</p> <p>Autre conséquence?</p> <p><i>(Plusieurs réponses possibles)</i></p>			OU I	NO N	
		A	Difficultés d'accouchement <i>Précisez</i> :_____	1	0	
		B	Risque de mortalité infantile	1	0	
		C	Risque de mortalité maternelle	1	0	
		D	Fistules	1	0	
		E	Traumatisme psychologique	1	0	
		F	Aucune conséquence particulière	1	0	
		G	Autres (<i>Précisez</i>)_____	1	0	
402	<p>Quelles pourraient-être selon vous les conséquences socioéconomiques du mariage précoce</p>			OU I	NO N	
		A	Féminisation de la pauvreté_____	1	0	
		B	Déscolarisation de la jeune fille	1	0	
		C	Subordination de la femme	1	0	
		D	Manque d'estime de soi	1	0	
		E	Reproduction des inégalités entre homme et femme	1	0	
		F	Autres (<i>Précisez</i>)_____	1	0	

403	<p>Quelles suggestions faites vous (solutions proposez-vous) pour prévenir les mariages précoces dans votre localité ?</p> <p>Autre suggestion?</p> <p><i>(Plusieurs réponses possibles)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>O UI</th> <th>NO N</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A 1</td> <td>Alphabétisation des filles</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>A 2</td> <td>Scolarisation des filles</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>A 3</td> <td>Formation professionnelle</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Application de la loi</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>Espacement des naissances</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>Relecture du code des personnes et de la famille</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>Promotion de l'abstinence sexuelle chez les jeunes</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>Sensibilisation des parents</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>Renforcer le rôle des autorités communales</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>H</td> <td>Renforcer le rôle des autorités traditionnelles et religieuses</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>I</td> <td>Ne sait pas</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>J</td> <td>Autres <i>(précisez)</i> _____</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			O UI	NO N	A 1	Alphabétisation des filles	1	0	A 2	Scolarisation des filles	1	0	A 3	Formation professionnelle	1	0	B	Application de la loi	1	0	C	Espacement des naissances	1	0	D	Relecture du code des personnes et de la famille	1	0	E	Promotion de l'abstinence sexuelle chez les jeunes	1	0	F	Sensibilisation des parents	1	0	G	Renforcer le rôle des autorités communales	1	0	H	Renforcer le rôle des autorités traditionnelles et religieuses	1	0	I	Ne sait pas	1	0	J	Autres <i>(précisez)</i> _____	1	0	
		O UI	NO N																																																				
A 1	Alphabétisation des filles	1	0																																																				
A 2	Scolarisation des filles	1	0																																																				
A 3	Formation professionnelle	1	0																																																				
B	Application de la loi	1	0																																																				
C	Espacement des naissances	1	0																																																				
D	Relecture du code des personnes et de la famille	1	0																																																				
E	Promotion de l'abstinence sexuelle chez les jeunes	1	0																																																				
F	Sensibilisation des parents	1	0																																																				
G	Renforcer le rôle des autorités communales	1	0																																																				
H	Renforcer le rôle des autorités traditionnelles et religieuses	1	0																																																				
I	Ne sait pas	1	0																																																				
J	Autres <i>(précisez)</i> _____	1	0																																																				

AVEZ-VOUS QUELQUE CHOSE A AJOUTER PAR RAPPORT A TOUT CE QUE NOUS VENONS DE DISCUTER ?

APPRECIATIONS DE L'ENQUETEUR / TRICE

	Contrôleur	Superviseur	Saisie
Nom			
N°	_ _	_ _	_ _
Date	_ _ _ _ 2016	_ _ _ _ 2016	_ _ _ _ 2016

GUIDE DE DISCUSSION AVEC LES JEUNES FILLES/GARCONS (15 - 24 ANS)

Présentation générale

Mon nom est [...] ; celui de ma/mon collègue est [...]. Nous travaillons pour le compte de l'ONG WiLDAF, une Organisation de promotion des droits de la femme et de l'équipe mariage précoce de l'Université des Sciences Humaines de Bamako, dans le cadre d'un projet sur les mariages précoces des filles. Ce projet vise à comprendre les causes et les conséquences de la pratique au Mali. En tant que jeune fille/garçon, vous avez été identifié(e)s comme cible. Nous souhaiterions discuter avec vous pour obtenir des informations concernant les mariages précoces.

Objectif de l'outil

La collecte d'informations auprès des filles et des garçons vise à cerner leurs points de vue sur le mariage précoce, à identifier parmi eux, les potentiels agents de changements au sein de leur communauté et à obtenir leurs suggestions en matière d'interventions de lutte contre la pratique.

Informations à collecter :

- ✓ Connaissance des textes juridiques, conditions du mariage (âge légal, consentement, choix du domicile), obligations des conjoints ;
- ✓ Souhaits en matière de vie conjugale future ;
- ✓ Signification du mariage/Opinions sur le mariage précoce ;
- ✓ Conséquences du mariage précoce sur les filles et leurs familles ;
- ✓ Suggestions visant à réduire les mariages précoces dans les communautés.

Durée de la discussion

La discussion prendra environ une heure.

Consentement des participants et confidentialité

La décision de participer à cette discussion est entièrement volontaire. Les informations que vous fournissez sont entièrement confidentielles. Cependant, pour les besoins de justesse et de fidélité des informations, nous allons enregistrer la discussion.

Seriez-vous d'accord pour participer à cette étude ?

Nous vous remercions par avance de bien vouloir partager vos réflexions sur ce sujet.

Thème 1 : Définitions et conception du mariage (*significations locales du mariage, importance de la virginité, signes qui incitent au mariage précoce, conditions à remplir par les prétendants au mariage*)

- 1) Que signifie le mariage ? Qu'en pensez-vous ?
- 2) Quelle est l'importance de la virginité pour votre communauté ?
- 3) Comment on réagit face à la perte de la virginité ?

- 4) Quels sont les signes/indices sur lesquels se fondent les décisions de marier une fille ?
- 5) A partir de quels signes juge-t-on dans votre communauté qu'une fille est apte à être mariée ? (maturité physiologique)
- 6) Quels sont vos points de vue sur le mariage d'une fille basée sur ces signes? Justifier
- 7) Quelles sont les conditions à remplir pour marier sa fille?
- 8) Selon vous, qui doit décider du choix de la personne à épouser et du moment où cela doit être fait?

Thème 2 : Aspects juridiques (*connaissance des textes juridiques,; conditions du mariage, obligations des conjoints, connaissances des instances, actions et voies de recours, connaissance des droits de la fille/femme, sanctions infligées à une fille qui refuse de se marier*)

- 1) Avez-vous connaissance de l'existence du code de la famille ?
- 2) Si oui, que savez-vous de ce code des personnes et de la famille ?
- 3) A quoi engage le mariage en termes de droits et devoirs des époux et de leurs familles respectives ?
- 4) Quels sont les procédures d'enregistrement des mariages ?
- 5) Selon vous une fille peut-elle refuser de se marier?
- 6) Dans quelles conditions peut-elle refuser ? Et comment le manifeste-t-elle ?
- 7) Que fait-on lorsqu'une fille manifeste son refus ?

Thème 3 : Aspects religieux (*prescriptions du mariage selon les religions*)

- 1) Quel est votre religion ?
- 2) Selon vous qu'est-ce que votre religion dit du mariage ?
- 3) Quelles sont les exigences de votre religion pour le mariage ?
- 4) Dans le cadre de la religion, quelles sont les procédures d'enregistrement à respecter ?

Thème : Aspects économiques (*Coût de la dot et ses usages, déterminants économiques du mariage, fixation de la dot*)

- 1) Quelles sont les raisons économiques qui incitent au mariage précoce ?
- 2) Les conditions économiques des parents des prétendants ont elles une influence sur le mariage?

Thème 4 : Aspect social : Conséquences du mariage précoce sur les filles et leurs familles et les communautés (*fonction sociale du mariage précoce, influence du mariage sur les autres filles célibataires, conséquences sociales sur la famille, conséquences sur les enfants issus des couples précocement mariés, sur la santé de la reproduction, sur la santé physique, mentale, sur la scolarisation de la fille, sur l'accès aux opportunités*)

- 1) A quel besoin répond le mariage ?
- 2) Quelles peuvent être les influences de la pratique du mariage précoce de certaines filles sur d'autres ?
- 3) Quelles sont les conséquences du mariage précoce sur les époux ?
- 4) Quelles sont les conséquences du mariage précoce sur la famille et la communauté ?
- 5) Quelles sont les conséquences du mariage précoce sur les enfants issus d'un couple où la femme a été précocement mariée ?
- 6) Quelles peuvent être les conséquences du mariage précoce lors de l'accouchement ?

- 7) Quelles peuvent être les conséquences du mariage précoce sur la santé de reproduction de la femme ?
- 8) Quelles peuvent être les conséquences du mariage précoce sur la santé mentale ?
- 9) Quel est l'impact du mariage précoce sur la scolarisation des femmes ?
- 10) Quelles sont les conséquences de la déscolarisation de la fille pour raison de mariage précoce sur son accès aux opportunités économiques ?

Merci pour votre participation

GUIDE DE DISCUSSION AVEC LES HOMMES/FEMMES

Présentation générale

Mon nom est [...] ; celui de mon collègue est [...]. Nous travaillons pour le compte de l'ONG WiLDAF, une Organisation de promotion des droits de la femme et de l'équipe mariage précoce de l'Université des Sciences Humaines de Bamako, dans le cadre d'un projet sur les mariages précoces des filles. Ce projet vise à comprendre les causes et les conséquences de la pratique au Mali. En tant que hommes/femmes, vous avez été identifié(e)s comme cibles. Nous souhaiterions discuter avec vous pour obtenir des informations concernant les mariages précoces. Les informations que nous obtiendrons auprès de vous aideront à mieux comprendre ce qui justifie les mariages précoces dans votre communauté.

Informations à collecter :

- ✓ Définitions et conception du mariage (significations locales du mariage, importance de la virginité, signes qui incitent au mariage précoce, conditions à remplir par les prétendants au mariage) ;
- ✓ Aspects juridiques (connaissance des textes juridiques,; conditions du mariage, obligations des conjoints, connaissances des instances, actions et voies de recours, connaissance des droits de la fille/femme, sanctions infligées à une fille qui refuse de se marier) ;
- ✓ Aspects religieux et économiques (prescriptions du mariage selon les religions) ;
- ✓ Aspect social : Conséquences du mariage précoce sur les filles et leurs familles et les communautés (fonction sociale du mariage précoce, influence du mariage sur les autres filles célibataires, conséquences sociales sur la famille, conséquences sur les enfants issus des couples précocement mariés, sur la santé de la reproduction, sur la santé physique, mentale, sur la scolarisation de la fille, sur l'accès aux opportunités).

Durée de la discussion

La discussion prendra environ une heure.

Consentement des participants et confidentialité

La décision de participer à cette discussion est entièrement volontaire. Les informations que vous fournissez sont entièrement confidentielles. Cependant, pour les besoins de justesse et de fidélité des informations, nous allons enregistrer la discussion.

Seriez-vous d'accord pour participer à cette étude ?

Nous vous remercions de bien vouloir partager vos réflexions sur ce sujet.

Début de la discussion

Thème 1 : Définitions et conception du mariage (*significations locales du mariage, importance de la virginité, signes qui incitent au mariage précoce, conditions à remplir par les prétendants au mariage*)

1. Que signifie le mariage ? Qu'en pensez-vous ?
2. Quelle est l'importance de la virginité pour votre communauté ?
3. Comment on réagit face à la perte de la virginité ?
4. Quels sont les signes/indices sur lesquels se fondent les décisions de marier une fille ?
5. A partir de quels signes juge-t-on dans votre communauté qu'une fille est apte à être mariée ? (maturité physiologique)
6. Quels sont vos points de vue sur le mariage d'une fille basée sur ces signes? Justifier
7. Quelles sont les conditions à remplir pour marier sa fille?
8. Selon vous, qui doit décider du choix de la personne à épouser et du moment où cela doit être fait?

Thème 2 : Aspects juridiques (*connaissance des textes juridiques,; conditions du mariage, obligations des conjoints, connaissances des instances, actions et voies de recours, connaissance des droits de la fille/femme, sanctions infligées à une fille qui refuse de se marier*)

1. Avez-vous connaissance de l'existence du code de la famille ?
2. Si oui, que savez-vous de ce code des personnes et de la famille ?
3. A quoi engage le mariage en termes de droits et devoirs des époux et de leurs familles respectives ?
4. Quels sont les procédures d'enregistrement des mariages ?
5. Selon vous une fille peut-elle refuser de se marier?
6. Dans quelles conditions peut-elle refuser ? Et comment le manifeste-t-elle ?
7. Que fait-on lorsqu'une fille manifeste son refus ?

Thème 3 : Aspects religieux (*prescriptions du mariage selon les religions*)

1. Quel est votre religion ?
2. Selon vous qu'est-ce que votre religion dit du mariage ?
3. Quelles sont les exigences de votre religion pour le mariage ?
4. Dans le cadre de la religion, quelles sont les procédures d'enregistrement à respecter ?

Thème 4 : Aspects économiques (*Coût de la dot et ses usages, déterminants économiques du mariage, fixation de la dot*)

1. Quelles sont les raisons économiques qui incitent au mariage précoce ?
2. Les conditions économiques des parents des prétendants ont elles une influence sur le mariage?

Thème 5 : Aspect social : Conséquences du mariage précoce sur les filles et leurs familles et les communautés (*fonction sociale du mariage précoce, influence du mariage sur les*

autres filles célibataires, conséquences sociales sur la famille, conséquences sur les enfants issus des couples précocement mariés, sur la santé de la reproduction, sur la santé physique, mentale, sur la scolarisation de la fille, sur l'accès aux opportunités)

1. A quel besoin répond le mariage ?
2. Quelles peuvent être les influences de la pratique du mariage précoce de certaines filles sur d'autres ?
3. Quelles sont les conséquences du mariage précoce sur les époux ?
4. Quelles sont les conséquences du mariage précoce sur la famille et la communauté ?
5. Quelles sont les conséquences du mariage précoce sur les enfants issus d'un couple où la femme a été précocement mariée ?
6. Quelles peuvent être les conséquences du mariage précoce lors de l'accouchement ?
7. Quelles peuvent être les conséquences du mariage précoce sur la santé de la reproduction de la femme ?
8. Quelles peuvent être les conséquences du mariage précoce sur la santé mentale ?
9. Quel est l'impact du mariage précoce sur la scolarisation des femmes ?
10. Quelles sont les conséquences de la déscolarisation de la fille pour raison de mariage précoce sur son accès aux opportunités économiques ?

Merci pour votre participation

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Présentation générale

Mon nom est [...]. Je travaille pour le compte de l'ONG WiLDAF, une Organisation de promotion des droits de la femme et de l'équipe mariage précoce de l'Université des Sciences Humaines de Bamako, dans le cadre d'un projet sur les mariages précoces des filles. Ce projet vise à comprendre les causes, les conséquences, les goulots d'étranglement de la lutte et à identifier des solutions durables visant à l'éradication de la pratique au Mali. En tant que Personne Ressource, vous avez été identifiée comme cible pour nous fournir des informations concernant la lutte contre le phénomène. Les informations que nous obtiendrons auprès de vous aideront à mieux comprendre les goulots d'étranglement de la lutte contre les mariages précoces et à identifier des stratégies nouvelles et efficaces de lutte.

Informations à collecter :

- ✓ Dispositifs juridiques de lutte mise en œuvre contre les MP et évaluation ;
- ✓ Actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre les MP et évaluation ;
- ✓ Stratégies porteuses de lutte contre les MP à promouvoir dans le domaine juridique.

Durée de la discussion

La discussion prendra environ 30 mn.

Consentement de l'interviewée et confidentialité

La décision de participer à cet entretien est entièrement volontaire. Les informations que vous fournissez sont entièrement confidentielles. Cependant, pour les besoins de justesse et de fidélité des informations, nous allons enregistrer la discussion.

Seriez-vous d'accord pour participer à cette étude ?

Nous vous remercions par avance de bien vouloir partager vos expériences sur ce sujet.

Début de l'entretien

1. En matière de lutte contre le mariage précoce, quels sont les obstacles, les avancées, les défis et les perspectives ?
2. Quelles sont les forces et les faiblesses du cadre législatif de lutte contre les mariages précoces dans le pays ?
3. Quelles sont les actions que votre institution réalise dans le cadre la lutte contre le mariage précoce ?
4. Pourriez-vous dire que ces actions portent leurs fruits ? Dites-nous pourquoi ?
5. Quelle synergie y-a-t-il entre vous et les autres acteurs institutionnels qui interviennent sur cette thématique dans le pays ?
6. A votre avis, que convient-il de faire pour que la lutte contre les mariages précoces contribue plus efficacement à faire changer les mentalités et les comportements ?

Merci pour votre aimable coopération

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES RELIGIEUSES ET COUTUMIERES

Mon nom est [...]. Je travaille pour le compte de l'ONG WiLDAF, une Organisation de promotion des droits de la femme et de l'équipe mariage précoce de l'Université des Sciences Humaines de Bamako, dans le cadre d'un projet sur les mariages précoces des filles. Ce projet vise à comprendre les causes et les conséquences de la pratique. En tant que leader religieux/coutumier, vous avez été identifié comme cible. Nous souhaiterions discuter avec vous pour obtenir des informations concernant les mariages précoces. Les informations que nous obtiendrons auprès de vous aideront à mieux comprendre ce qui justifie la persistance de ces mariages au Mali.

Objectif de l'outil

La collecte d'informations auprès des leaders religieux/coutumiers vise à cerner les connaissances de ces derniers sur le mariage précoce, les raisons pour lesquelles les filles sont envoyées précocement en mariage, les perceptions sur le phénomène, les obstacles à l'abandon de la pratique et leurs suggestions en matière d'interventions de lutte contre la pratique.

Ces informations serviront à identifier les goulots d'étranglement à la lutte contre le phénomène et permettront dans le même temps de dégager des stratégies endogènes de lutte.

Informations à collecter :

- ✓ Raisons (justifications d'ordre religieux, socio-culturel, économique, etc.) pour lesquelles des parents choisissent de marier précocement leurs filles ;
- ✓ Suggestions visant à réduire les mariages précoces dans les communautés.

Durée de la discussion

La discussion prendra environ une heure.

Consentement des participants et confidentialité

La décision de participer à cette discussion est entièrement volontaire. Les informations que vous fournissez sont entièrement confidentielles. Cependant, pour les besoins de justesse et de fidélité des informations, nous allons enregistrer la discussion.

Seriez-vous d'accord pour participer à cette étude ?

Nous vous remercions de bien vouloir partager vos réflexions sur ce sujet.

Début de la discussion

1. Qu'est-ce que la religion/coutume dit du mariage ?
2. La religion/coutume fixe-t-elle un âge minimum pour le mariage d'une fille ?
3. Qu'est-ce que la religion/coutume dit du consentement des conjoints ?
4. Que pensez-vous de l'âge légal de 18 ans fixé par les textes juridiques conventionnels ?

5. Quelles sont les actions que préconise votre confession religieuse/coutume pour l'épanouissement de la fille mariée ?
6. Selon vous qu'est-ce qu'on peut faire pour éviter qu'une fille se marie précocement ?
7. Quelles contributions êtes-vous prêt à apporter dans ce sens ?

Merci pour votre participation

ETUDE DE CAS

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES FEMMES AYANT ETE MARIEES AVANT 18 ANS

Présentation générale

Mon nom est [...]. Je travaille pour le compte de l'ONG WiLDAF, une Organisation de promotion des droits de la femme et de l'équipe mariage précoce de l'Université des Sciences Humaines de Bamako, dans le cadre d'un projet sur les mariages précoces des filles. Ce projet vise à comprendre les causes et les conséquences de la pratique au Mali. En tant que femme, vous avez été identifiée comme cible. Nous souhaiterions discuter avec vous pour obtenir des informations concernant votre vécu sur le mariage. Les informations que nous obtiendrons auprès de vous, aideront à mieux comprendre ce qui justifie les mariages précoces et leur impact réel.

Objectif de l'outil

La collecte d'informations auprès des femmes ayant été mariées avant 18 ans vise à cerner les connaissances de ces dernières sur le mariage précoce, les raisons pour lesquelles les filles sont envoyées précocement en mariage, les conséquences de cette pratique sur les filles, leurs familles, les perceptions sur le phénomène, les obstacles à l'abandon de la pratique et leurs suggestions en matière de d'interventions de lutte contre la pratique. Ces informations serviront à identifier les goulots d'étranglement à la lutte contre le phénomène et permettront dans le même temps de dégager des stratégies endogènes de lutte.

Informations à collecter :

- ✓ Représentations sociales et opinions sur le mariage précoce ;
- ✓ Justifications d'ordre socio-culturel, religieux, économique, etc. pour lesquelles des parents choisissent de marier précocement leurs filles ;
- ✓ Impacts du mariage précoce sur les filles et leurs familles ;
- ✓ Expériences en matière de mariage ;
- ✓ Obstacles à l'abandon de la pratique des MP ;
- ✓ Suggestions visant à réduire les mariages précoces dans les communautés.

Durée de la discussion

La discussion prendra environ une heure.

Consentement des participants et confidentialité

La décision de participer à cette discussion est entièrement volontaire. Les informations que vous fournissez sont entièrement confidentielles. Cependant, pour les besoins de justesse et de fidélité des informations, nous allons enregistrer la discussion.

Seriez-vous d'accord pour participer à cette étude ?

Nous vous remercions de bien vouloir partager vos réflexions sur ce sujet.

Recueil de l'expérience conjugale (primo-nuptialité)

Vous avez vécu une expérience d'entrée en première union qu'on peut qualifier d'exceptionnelle. Voudriez-vous bien nous parler de cette union depuis le début?

Pour l'animateur : faire des relances sur les points suivants si nécessaire :

1. Consentement ;
2. Satisfaction ;
3. Conséquences (positives ou négatives) sur les plans :
 - sanitaire (grossesses, accouchement...),
 - économique (accès aux activités économiques, charges des enfants)
 - psychologique (santé mentale).

Merci pour votre participation

ANNEXE 3 : ACCORD DE L'INSTAT

ANNEXE 4 : INSTRUMENTS JURIDIQUES DE PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LE MARIAGE PRECOCE

Instruments juridiques internationaux de protection des enfants contre le mariage précoce

Résolutions des Nations Unies

Resolutions	Adoption
Résolution 2018 de l'Assemblée générale des Nations Unies portant recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages	1er novembre 1965
Résolution 69/156 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'élimination des mariages des enfants, des mariages précoces et des mariages forcés	18 décembre 2014
Résolution 29/15 du Conseil des Droits de l'Homme sur le renforcement des mesures visant à prévenir et éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés	1er Juillet 2015

Instruments régionaux de protection de l'enfant contre le mariage précoce

Instruments	Art	Date d'adoption
Charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples	Art 18	27 Juin 1981
Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant	Art 21	01 Juillet 1990
Charte Africaine de la Jeunesse	Art 8.1 et 8.2	02 Juillet 2006
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relative aux droits de la Femme en Afrique	Art. 5 et 6	07 Juillet 2003

Textes nationaux

Textes	Articles	adoption
Constitution	Art. 11 et 28	1992
Loi N°2007-017 portant Code de l'Enfant Togolais	Art. 267, 268, 269 et 273	06 juil. 2007
Loi N° 2014-019 modifiant la loi N° 2012-014 du 06 Juillet 2012 portant Code des Personnes et de la Famille du Togo	Art. 43, 44 et 48	17 Nov. 2014
Loi N° 2015-010 portant Nouveau Code pénal	Art 232 et 341	24 Nov. 2015
Loi N° 2009-010 relative à l'organisation de l'état civil au Togo qui participe de la promotion de l'enregistrement systématique des naissances des enfants	Art 18, 19, 20 et 21	11 Juin 2009
Loi N° 84-14 relative à la protection des filles et des garçons régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement ou dans un centre de formation professionnelle		16 Mai 1984